



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

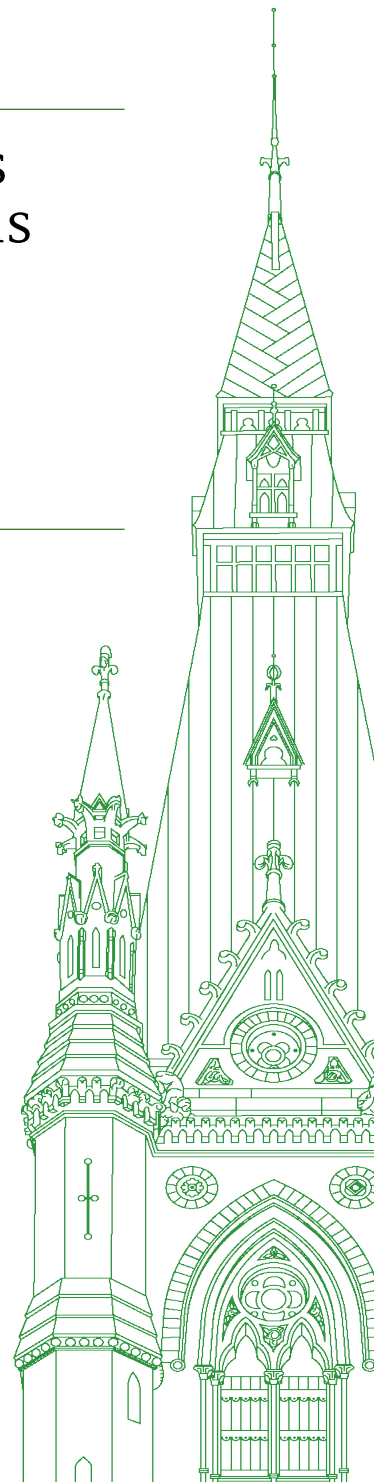
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le jeudi 20 novembre 2025

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 20 novembre 2025

• (1105)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)): Bienvenue à la 16^e réunion du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes, aussi appelé le puissant OGGO.

Tout d'abord, merci à tous d'avoir accepté d'adopter l'horaire d'un autre comité pour que des témoins puissent comparaître. Nous avons échangé notre horaire avec celui de ce comité, et je vous remercie tous d'avoir fait preuve de souplesse.

Nous souhaitons une très agréable journée à notre vice-présidente, Mme Khalid, qui fête son anniversaire aujourd'hui.

Des députés: Bravo!

Le président: Nous n'allons pas chanter comme des casseroles devant nos témoins, mais nous le ferons peut-être après.

Conformément à l'article 108(3)c) du Règlement, le Comité tient une séance d'information avec le directeur parlementaire du budget sur son analyse du budget de 2025.

Nous allons commencer par une déclaration préliminaire de cinq minutes.

Monsieur Jacques, nous sommes ravis de vous accueillir à nouveau, vous et votre équipe. Vous avez la parole.

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité, de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui pour discuter de notre rapport sur le budget de 2025.

[Français]

Je suis accompagné de mes collègues Mark Mahabir, Kristina Grinshpoon, Diarra Sourang et Caroline Nicol. Comme ce sont les experts techniques qui ont dirigé notre analyse du budget de 2025, ils seront plus à même de répondre à vos questions.

À ce stade, les témoins lisent généralement des notes qui reprennent le texte du rapport que vous avez déjà lu. Au lieu de cela, et compte tenu du rôle de ce comité parlementaire chargé d'examiner nos budgets des dépenses, j'aimerais tout d'abord parler brièvement de quelques points administratifs avant de répondre à vos questions.

[Traduction]

Tout d'abord, notre réorientation stratégique se poursuit. Nous nous concentrons sur le service à nos clients parlementaires et non sur les intérêts des médias.

Depuis le début du mois de septembre, nous avons tenu plus de réunions avec les parlementaires et leurs fonctionnaires que nous en tiendrions habituellement pendant une année entière. Nous avons dû pour cela refuser un nombre important de demandes d'interviews officielles dans les médias. Nous faisons cela pour nous concentrer sur notre mandat, qui consiste à soutenir le Parlement et à veiller à ce que les gens se concentrent sur le contenu technique de notre travail.

Deuxièmement, nous avons terminé notre plan de réduction du budget du Bureau de 5 %. Nous en présenterons la version définitive aux Présidents de la Chambre et du Sénat au cours de ces prochains jours. Notre dirigeant principal des finances élabore actuellement un plan à moyen terme pour réduire nos frais généraux tout en maintenant la qualité du service que nous fournissons au Parlement. Je pense pouvoir en remettre la dernière version au Comité tout au début de l'année prochaine.

Enfin, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, a entamé cette semaine son examen législatif du Bureau. Je tiens à remercier tous les parlementaires qui ont donné de leur temps pour aider l'équipe d'examen. Nous nous attendons à ce qu'un rapport contenant des recommandations soit publié au cours de ces prochains mois. Les résultats de cet examen devraient guider d'autres réformes qui permettront au Bureau de demeurer l'une des principales institutions budgétaires indépendantes de l'OCDE.

Comme toujours, notre bureau demeure déterminé à remplir son mandat de base, qui est de fournir des analyses indépendantes et non partisans pour soutenir le Parlement dans son examen des finances publiques et de l'économie.

[Français]

Conformément à ce mandat inscrit dans la loi, mon bureau a produit une analyse indépendante du budget de 2025, laquelle a été publiée vendredi dernier. Ce rapport traite de diverses questions, dont l'adoption par le gouvernement d'un nouveau cadre budgétaire qui sépare les dépenses de fonctionnement des investissements en capital, et l'introduction de nouvelles cibles budgétaires.

Tout comme nous sommes toujours heureux d'appuyer les importants travaux de votre comité, nous sommes maintenant heureux de répondre à vos questions sur les notes que nous avons consacrées aux éléments du budget.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer le tour de six minutes avec M. Lawrence.

Monsieur Lawrence, nous sommes heureux de vous revoir au Comité OGGO.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci. C'est un plaisir d'être ici.

Monsieur Jacques, merci d'être venu. Je vous remercie de faire preuve de courage, de conserver une attitude non partisane et de présenter la vérité aux autorités. Les Canadiens vous doivent une fière chandelle, et je vous en remercie.

Je veux vous ramener, monsieur Jacques, à l'élection du premier ministre Carney, qui avait fait deux promesses importantes à la population canadienne. Premièrement, il avait promis d'équilibrer le budget de fonctionnement et, deuxièmement, de réduire le ratio du déficit au PIB.

Vous avez pu examiner le budget et, dans votre rapport, vous avez formulé des commentaires assez clairs. Je vous invite à présenter vos observations pour qu'elles soient consignées au compte rendu.

Le directeur parlementaire du budget pense-t-il que le gouvernement tiendra sa promesse d'équilibrer le budget opérationnel?

Jason Jacques: Je vous remercie pour cette question.

Pendant la campagne électorale, le programme du Parti libéral comprenait une ancienne cible budgétaire cruciale que le gouvernement du Canada essaie d'atteindre depuis près de 30 ans: la baisse du ratio dette-PIB.

D'après l'analyse que nous avons effectuée, il y a une faible probabilité que le gouvernement respecte les cibles budgétaires qu'il s'est fixées.

• (1110)

Philip Lawrence: Je crois que vous avez indiqué dans votre rapport que cette probabilité est inférieure à 50 %, si je me souviens bien. Cela s'ajoute au transfert d'éléments — vous avez fait d'importants commentaires à ce sujet —, qui seraient traditionnellement classés comme opérationnels — du moins dans le système britannique — vers le côté capital afin d'augmenter les chances d'atteindre cet équilibre.

Je vais passer à autre chose.

Je suis d'accord avec vous. Le gouvernement a mis de côté sa cible budgétaire du ratio dette-PIB. Il semble qu'il l'ait perdue de vue il y a six ou huit mois.

Si nous examinons les indicateurs du gouvernement et ce qu'il fait sur le terrain pour le ratio déficit-PIB, il a promis de réduire le solde, ce qui est, à mon avis, un objectif beaucoup plus facile à atteindre que de réduire le ratio dette-PIB.

Selon vous, quelles sont les chances qu'il respecte cette deuxième cible budgétaire?

Jason Jacques: Madame Grinshpoon, voulez-vous répondre à cette question?

Kristina Grinshpoon (directrice, Analyse financière, Bureau du directeur parlementaire du budget): Bien sûr.

Nous estimons à environ 7,5 % ses chances d'atteindre la cible du rapport déficit-PIB. Selon notre évaluation de cette cible, les déficits diminueront chaque année pendant la période de projection.

Philip Lawrence: Précisons donc que, comme vous l'avez souligné à juste titre, monsieur Jacques, le premier ministre Carney avait promis aux Canadiens qu'il respecterait trois cibles budgétaires. La première concernait le ratio de la dette au PIB, la deuxième, le ratio

du déficit au PIB, et la troisième, l'équilibre du budget de fonctionnement. Il est très improbable qu'il réussisse à atteindre une de ces cibles, sans parler de toutes ces cibles, n'est-ce pas?

Jason Jacques: C'est exact.

J'ai seulement parlé du ratio de la dette au PIB parce que, dans votre question, vous avez mentionné la campagne électorale. Vous parliez des cibles budgétaires sur lesquelles le Parti libéral du Canada avait mené sa campagne.

Il est évident que certaines personnes comprennent mal les changements qui ont été apportés à ces cibles budgétaires depuis la campagne électorale. D'autant plus que, pendant la troisième semaine de septembre en particulier, le premier ministre a affirmé à la Chambre des communes que le ratio de la dette au PIB était toujours l'une des cibles budgétaires du gouvernement du Canada. Comme nous et d'autres l'avons appris en examinant le budget de 2025, le gouvernement a décidé d'éliminer cette cible.

Philip Lawrence: Les chiffres sont importants, mais parfois... Je suis moi-même un mathématicien en herbe. Pas autant que vous, monsieur Jacques, mais j'aime les chiffres.

Pour bien des gens, il est important de mettre les chiffres en contexte. J'essayais de trouver une analogie avec la probabilité que le premier ministre Carney tienne la promesse électorale de diminuer le ratio déficit-PIB.

J'ai vérifié les chances que les Maple Leafs de Toronto remportent la Coupe Stanley. En dernière place du classement, l'équipe des Maple Leafs a 7 % de chances de la remporter. Ces deux prochaines années, ses chances augmenteront à 12 %. Autrement dit, il est plus probable que les Maple Leafs de Toronto remportent la Coupe Stanley que Mark Carney tienne sa promesse. Est-ce exact?

Jason Jacques: Je ne suis pas le hockey.

Philip Lawrence: Si vous acceptez mon calcul de probabilité de 12 %, il est beaucoup plus probable que les Maple Leafs de Toronto remportent la Coupe Stanley que Mark Carney ne respecte sa promesse électorale. N'est-ce pas exact?

Jason Jacques: Si vous le dites.

Philip Lawrence: Merci beaucoup.

Je veux maintenant parler de choses un peu plus sérieuses...

Le président: Il ne vous reste pas plus de 20 secondes.

Philip Lawrence: Je vais les garder pour mon prochain tour.

Merci beaucoup, monsieur Jacques.

Le président: Merci, monsieur Lawrence.

Je présente mes excuses à tous les partisans des Maple Leafs.

Monsieur Gasparro, vous avez six minutes.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur Jacques, je suis heureux de vous revoir.

Êtes-vous d'accord avec le plan de notre gouvernement?

Jason Jacques: Comme le mandat confié au directeur parlementaire du budget consiste simplement à effectuer une analyse technique, il n'est pas de notre ressort d'être en accord ou en désaccord avec une politique économique ou financière du gouvernement.

Vince Gasparro: Eh bien, je suis heureux que vous ayez dit cela, parce que nous pourrions peut-être approfondir un peu la question. Dans le rapport que vous avez déposé, vous dites:

Étant donné la proximité entre le ratio de référence de la dette fédérale au PIB en 2055-2056 et son niveau initial en 2024-2025, notre cadre indique qu'il y aurait un écart financier négatif modeste. C'est-à-dire que, selon les projections du ministère des Finances, la politique budgétaire du budget de 2025 serait jugée viable à long terme.

Nous investissons davantage dans les infrastructures qui soutiennent la productivité de notre économie à long terme. Vous nous avez déjà dit qu'en investissant dans les infrastructures et dans les actifs productifs à long terme, notre gouvernement réussirait à atténuer certaines des préoccupations qui existent actuellement au sein de l'économie.

Croyez-vous que le gouvernement devrait se concentrer sur les dépenses en immobilisations, qu'il devrait investir dans des biens durables qui génèrent des revenus et qui accroissent la productivité? Le gouvernement devrait-il se concentrer davantage sur les dépenses en capital?

• (1115)

Jason Jacques: Notre rôle ne consiste pas à présenter des recommandations au gouvernement sur sa politique financière et économique.

Je répéterai ce que j'ai dit à d'autres comités. En général, la plupart des économistes recommanderaient au gouvernement d'investir dans l'économie pour accroître sa capacité de production globale. Il augmenterait ainsi le potentiel de croissance de l'économie canadienne, ce qui, à son tour, augmenterait le potentiel d'améliorer la qualité de vie de la population. Cela ne veut pas dire que j'appuie ou non la politique financière et économique du gouvernement. C'est plutôt une réponse théorique à une question très précise au sujet d'un document particulier.

Vince Gasparro: Eh bien, nous sommes des mordus de la théorie ici, alors bienvenue chez nous.

Des voix: Ah, ah!

Vince Gasparro: En fait, j'apprends à vous connaître moi aussi, monsieur le président, et je peux vous confirmer cela.

Le Fonds monétaire international, le FMI, a récemment déclaré que le Canada possède une capacité financière importante et qu'il reste un lieu d'investissement fiable et crédible. Votre bureau a-t-il tenu compte de cette évaluation d'un organisme international en effectuant son analyse?

Jason Jacques: Je dirais que oui. Cela fait partie des nombreux indicateurs que nous intégrons dans nos perspectives macroéconomiques. L'environnement international en est un élément clé. Je suis au courant de cette déclaration, et j'ai déjà souligné dans le passé que le FMI n'attribue pas de valeur numérique précise à la capacité supplémentaire d'investissement du gouvernement fédéral.

Le Bureau et moi-même avons souligné l'importance de la transparence. Pour revenir à la discussion sur les cibles budgétaires, ce n'est pas à nous de déterminer quelles cibles budgétaires le gouvernement du Canada devrait viser. Dans le cadre de son mandat, le Bureau doit souligner les situations où les cibles financières

changent sans qu'on en discute beaucoup. Certaines personnes ne savent peut-être pas pourquoi elles changent.

Je comprends votre observation et celle du FMI suggérant que ces investissements risquent d'endetter davantage le Canada. De même, il n'y a pas eu de discussions sur le montant potentiel de la dette.

Vince Gasparro: Monsieur, dans votre rapport, vous dites que le ratio de la dette au PIB est « viable à long terme ». J'essaie de comprendre la réponse que vous avez donnée à mon collègue il y a quelques instants. Je constate une divergence entre ce que dit le FMI et ce qui figure dans votre rapport.

J'essaie simplement de comprendre. Croyez-vous, oui ou non, que le ratio de la dette au PIB du Canada est viable à long terme?

Jason Jacques: Selon les chiffres de Finances Canada, oui.

• (1120)

Vince Gasparro: Merci.

Le président: Il vous reste sept secondes.

Vince Gasparro: Je vais les garder pour mon prochain tour.

Le président: Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins de leur présence. Leurs témoignages sont très précieux.

Puisque j'ai six minutes de temps de parole, je veux commencer par la base. Je ne suis pas comptable, je suis une femme d'affaires. Est-ce que quelqu'un peut me dire c'est quoi, vraiment, un investissement?

Caroline Nicol (conseillère-analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget): Je peux répondre à votre question.

Je pense que l'approche naturelle est de s'appuyer sur le Système de comptabilité nationale du Canada, le même qu'on utilise pour calculer le PIB, par exemple. Dans ce contexte, un investissement correspond à une transaction qui augmente les actifs et le stock de capital du pays. On peut parler d'investissements en infrastructures quand on construit des infrastructures, ou de conception de produits de propriété intellectuelle.

Marie-Hélène Gaudreau: Ça, ce n'est pas un prêt, c'est un achat. Ensuite, ça nous appartient. Est-ce exact?

Caroline Nicol: C'est une accumulation d'actifs.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

On entend souvent le gouvernement dire qu'il s'est inspiré du Québec. On sait comment fonctionne le Plan québécois des infrastructures. Par exemple, si un investissement de 10 milliards de dollars est fait pour la construction d'un pont ou d'une école, cette infrastructure appartient au gouvernement.

Selon les informations que vous avez reçues, sommes-nous en mesure présentement de démystifier ce qui constitue des investissements dans le budget?

Caroline Nicol: Si on regarde le nouveau cadre de budgétisation des investissements en capital qui a été présenté dans le budget, l'une des choses que nous avons mentionnées dans notre rapport, c'est qu'il y a un lien direct avec l'accumulation de capital pour certaines catégories mais, pour d'autres catégories, le lien est moins direct, il est un peu plus...

Marie-Hélène Gaudreau: Il est donc caché. Est-ce bien cela? Ce n'est pas clair.

Prenons un exemple. Si on veut financer la Coupe du Monde de la FIFA, qu'est-ce qui appartient au capital bâti par rapport au moment présent? Cela n'apparaît pas dans le budget. Ai-je bien compris?

Caroline Nicol: Selon l'approche qui a été présentée dans le budget, effectivement, il est plus difficile de faire le lien entre les dépenses et les transactions du gouvernement et l'incidence sur les actifs pour certaines mesures dans certaines catégories.

Marie-Hélène Gaudreau: Je suis vraiment inquiète.

Dans le cadre de la nouvelle Agence de l'investissement pour la défense, on nous dit que le gouvernement va faire beaucoup d'investissements en défense. Les investissements, c'est ce qui va nous appartenir. Avez-vous de l'information sur le montant qui sera spécifiquement alloué à l'investissement? Nous faisons des affaires avec d'autres pays, et nous sommes en train d'évaluer nos besoins en matière de défense nationale. Sait-on exactement quel montant sera investi dans des biens qui vont nous appartenir?

Caroline Nicol: Parlez-vous seulement en matière de défense?

Marie-Hélène Gaudreau: Oui.

[Traduction]

Mark Mahabir (directeur général, Analyse budgétaire et des coûts, et avocat général, Bureau du directeur parlementaire du budget): Le budget y alloue 82 milliards de dollars. Nous avons présenté des demandes d'information au ministère de la Défense nationale pour effectuer un rapprochement avec les données que nous avons au Bureau sur les dépenses antérieures du gouvernement. Nous ne savons pas exactement quel montant du budget s'ajoute aux dépenses précédentes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. Nous ne connaissons pas le montant.

Avons-nous une garantie que les contrats seront honorés par des gens d'ici? Quand on parle d'investir dans des actifs, on ne parle pas de faire faire le travail en Corée pour fournir l'équipement au Canada. Je vois que ce n'est pas dans le budget.

En ce moment, en quoi le budget nous donne-t-il vraiment la valeur précise d'un investissement? Avez-vous des informations là-dessus?

Caroline Nicol: Pour répondre à votre question, je me référerai au tableau 3 du rapport sur le budget de 2025, qui a été publié vendredi dernier.

Dans ce tableau se trouve notre exercice de comparaison entre les chiffres liés à la définition que donne le gouvernement au total des investissements en capital pour le budget de 2025 et la définition que nous avons préconisée. Nous démontrons une augmentation du total des investissements en capital pour le budget de 2025, selon la définition du gouvernement. À la dernière ligne du tableau, selon notre définition, les investissements en capital se situent envi-

ron entre 30 milliards de dollars et 40 milliards de dollars par année.

● (1125)

Marie-Hélène Gaudreau: Considérant que les agences de notation ne sont même pas capables de cibler l'investissement en capital et de le différencier des prêts, comment vont-elles réagir à la lecture des résultats selon vous?

Jason Jacques: Il est toujours important de se souvenir que toutes les autres données sont encore valides. Le gouvernement du Canada a décidé d'ajouter quelques mesures et de nouvelles cibles budgétaires, mais toutes les anciennes cibles budgétaires et les données concernant la dette, le PIB et le déficit restent accessibles. Pour nous, c'est rassurant. Il existe des opinions diverses concernant la qualité et l'importance des nouvelles mesures présentées dans le budget. Toutefois, si vous ne voulez pas les utiliser, vous pouvez toujours consulter toutes les anciennes données.

Marie-Hélène Gaudreau: Mon temps de parole est maintenant écoulé, mais j'aurai plein d'autres questions à poser plus tard.

[Traduction]

Le président: Merci.

Allez-y, madame Block.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur Jacques, et bienvenue à tous les membres de votre personnel qui vous appuient dans le travail très important que fait votre bureau.

L'agence de notation Fitch a publié un rapport cinglant sur le budget à peine 48 heures après son dépôt, et je vais en citer un extrait:

[...] le gouvernement du Canada sous-estime régulièrement l'ampleur de ses déficits, les mises à jour budgétaires étant systématiquement moins bonnes que les projections antérieures ». Elle a précisé que les finances fédérales courent un risque élevé de se détériorer davantage.

Que pensez-vous de cette affirmation?

Jason Jacques: J'en reviens à nos réponses aux questions de votre collègue sur la probabilité d'atteindre les cibles budgétaires fixées par le gouvernement. Selon notre rapport, elle est relativement faible.

Je vais revenir sur un point que j'ai mentionné en réponse à une question que les députés d'en face n'avaient pas posée au sujet des cibles budgétaires et de la transparence qui les entoure. Les gens ont des opinions divergentes sur la gestion financière du gouvernement, sur l'orientation de cette gestion, sur ce que devraient être les cibles budgétaires et si elles devraient changer au fil du temps.

L'aspect le plus important — de notre point de vue, en tout cas — est la transparence. Il est important de tenir une conversation honnête et ouverte avec les parlementaires, le public et les agences de notation afin d'expliquer pourquoi les choses changent et ce qui justifie ces changements. Les gens pourront alors en tirer leurs propres opinions.

Kelly Block: Nous venons de parler de vos conclusions indiquant une probabilité de 7,5 % que le gouvernement respecte sa nouvelle cible financière. Je trouve cette conclusion très semblable à celle de l'agence de notation Fitch.

Les parlementaires, et en fait tous les Canadiens, devraient-ils s'inquiéter de la capacité du gouvernement d'atteindre ses propres objectifs?

Jason Jacques: Le gouvernement a certainement la capacité d'atteindre ses objectifs. Le premier ministre a dit qu'il s'agit d'un budget très ambitieux avec des objectifs très ambitieux. Nous portons une attention soutenue à ces objectifs et aux progrès réalisés tant sur le plan des dépenses que des résultats. C'est ce que les parlementaires devraient faire. J'encourage les parlementaires à le faire.

• (1130)

Kelly Block: Merci. Cela m'amène tout naturellement à ma prochaine question. Je vous remercie pour vos commentaires sur la transparence et l'impartialité politique que vous devez respecter dans votre rôle de directeur parlementaire du budget.

L'article 79.4 de la Loi sur le Parlement du Canada permet au directeur parlementaire du budget d'accéder gratuitement et en temps opportun à toute information relevant d'un ministère ou d'une société d'État mère. Pouvez-vous nous parler des risques et des précédents que le gouvernement crée en ne remettant pas les documents que lui demande votre bureau?

Mark Mahabir: En vertu de la Loi sur le Parlement du Canada, comme vous l'avez dit, nous pouvons obliger les ministères et les sociétés d'État à nous fournir des renseignements en temps opportun et gratuitement.

Nous avons présenté une demande d'information à cinq ministères relativement aux renseignements fournis dans le budget, et ils ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas nous les fournir. Par la suite, nous avons avisé le Président de la Chambre et la Présidente du Sénat que l'information n'avait pas été fournie, et notre lettre a été déposée dans les deux Chambres du Parlement.

À l'heure actuelle, nous ne savons pas quel recours intenter, car la Loi sur le Parlement du Canada ne prévoit aucun recours dans les cas où un ministère ou une société d'État ne fournit pas les renseignements que notre bureau lui demande.

Kelly Block: C'est très inquiétant, non seulement pour les parlementaires, mais pour tous les Canadiens, j'en suis sûre. Ils comprennent l'importance du rôle de votre bureau. Ils apprécient vos observations impartiales sur ce que le gouvernement propose dans son budget et sur les diverses politiques qu'il met de l'avant.

Merci.

Le président: Merci.

Madame Rochefort, vous avez la parole.

[Français]

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Merci, monsieur Jacques. C'est un plaisir de vous revoir.

Je veux revenir à la question de mon collègue, M. Lawrence, sur le contexte. J'ai de la peine à faire la critique d'un budget sans tenir compte du contexte. J'aimerais donc y revenir pour mieux le comprendre.

Est-ce vrai que vous n'avez pas vraiment tenu compte du contexte mondial? Je pense à notre ère postpandémique, aux défis

de la reprise auxquels nous faisons face, aux répercussions de l'incertitude que causent les tarifs douaniers américains, aux taux d'intérêt mondiaux élevés, à l'instabilité de la chaîne d'approvisionnement qui perturbe le monde entier. Les fortes tensions géopolitiques, comme en Ukraine et en Russie, et la modernisation de l'O-TAN qui s'impose, tout cela n'a-t-il pas une incidence sur les recettes, sur les coûts et sur la planification économique? Si je vous comprends bien, vous ne tenez compte d'aucune de ces circonstances en effectuant une analyse budgétaire.

Jason Jacques: Je suis désolé...

Pauline Rochefort: Je vous ai peut-être mal compris, alors voudriez-vous...

Jason Jacques: Comme je l'ai souligné à un autre comité, je m'adapte lentement à mon nouveau rôle de porte-parole du Bureau. Peut-être qu'en répondant à la question précédente, je n'ai pas été aussi clair que j'aurais dû l'être. Au contraire, nous tenons compte de toutes ces circonstances.

Pauline Rochefort: Vous tenez donc compte de la nécessité de faire des investissements historiques afin de renforcer nos chaînes d'approvisionnement, l'industrie de la fabrication au pays, la compétitivité industrielle et les technologies propres? Vous tenez compte de la nécessité de libérer nos ressources naturelles et notre potentiel minéral critique pour assurer la sécurité du pays et sa croissance économique à long terme? Tenez-vous compte de tout cela?

Jason Jacques: Nous tenons compte de tous les chiffres, donc du contexte économique mondial, du contexte économique canadien et du contexte financier actuel pour le gouvernement du Canada. Nous tenons compte de toutes ces données, oui.

Pauline Rochefort: Je vais revenir un peu en arrière. Je suis heureuse que vous nous ayez dit que vos commentaires ne s'adressent pas aux médias et que votre présentation d'aujourd'hui vise à éclairer les débats parlementaires. Quand vous avez comparu devant nous la dernière fois, la presse en a beaucoup parlé et a cité d'anciens directeurs parlementaires du budget, messieurs Kevin Page et Yves Giroux, je crois. En repensant à cela, j'ai constaté que vous venez tous du même organisme, qui met l'accent sur la viabilité financière, mais qui accorde aussi beaucoup d'importance au contexte économique plus général que vous venez de décrire.

Dans leurs commentaires, ils mentionnaient les chocs post-récession, l'instabilité mondiale, les cycles de taux d'intérêt et autres. Je me suis alors demandé pourquoi, dans leurs commentaires postbudgétaires, leurs points de vue sont légèrement différents. Néanmoins, ils présentaient suffisamment d'information pour comprendre ce qui pouvait se profiler.

Pourquoi leurs commentaires sont-ils si différents des vôtres, monsieur Jacques, à cet égard?

• (1135)

Jason Jacques: Je n'en sais rien. Je ne suis ni Yves Giroux ni Kevin Page.

Pauline Rochefort: Vous n'avez pas suivi la presse et vu les commentaires qui...

Jason Jacques: Il faudrait les inviter au Comité pour leur demander comment ils en sont arrivés à leurs conclusions.

Pauline Rochefort: Merci beaucoup.

Ma troisième question est peut-être un peu différente. Je crois comprendre qu'une lettre a été distribuée à tous les ministères, parce que, dans le cadre de l'examen complet des dépenses, vous aviez besoin d'information pour effectuer votre analyse. Vous avez demandé qu'ils vous remettent ces renseignements le 19 novembre. Est-ce exact? Est-ce la bonne date?

Si je comprends bien, on vous a répondu que les ministères ne pourraient consulter les décisions de l'examen exhaustif des dépenses qu'une fois le budget adopté, ce qui s'est passé lundi dernier. Ils n'avaient donc pas les renseignements définitifs que vous leur demandiez et ne pouvaient pas respecter la date limite que vous aviez fixée, le 19 novembre. Essentiellement, si je regarde certaines des préoccupations que vous avez exprimées... elles ne sont pas complètes parce que vous ne disposiez pas de toute l'information.

Je me demande pourquoi vous avez présenté ces préoccupations, puisque vous demandiez aux ministères de vous fournir des renseignements spéculatifs ou incomplets. Voilà ma question.

Jason Jacques: Nous demandions — comme dans le cas du budget, qui est une information prévisionnelle —, les prévisions que les ministères avaient établies dans le cadre des compressions de 60 milliards de dollars et des 40 000 mises à pied prévues dans le budget. Il s'agissait de la même information prévisionnelle.

De notre point de vue, comme les compressions de 60 milliards de dollars sont directement liées à l'équilibre du budget de fonctionnement, qui est l'une des cibles budgétaires du gouvernement, il aurait été pertinent et important que les parlementaires puissent consulter cette information pour voter sur le budget. En fin de compte, ils ne l'ont pas reçue. Voilà pourquoi nous avons renvoyé la question au Président afin que les parlementaires puissent prendre une décision définitive fondée sur l'information qu'ils auraient dû avoir pour délibérer sur le budget.

Le président: Merci. Votre temps est écoulé.

Nous allons passer à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Jacques, je veux juste poursuivre la réflexion commencée à mon dernier tour de parole.

Quand on dit qu'on prête de l'argent pour construire une infrastructure, ce prêt-là n'est pas un investissement. C'est qu'on va prêter de l'argent pour stimuler l'économie, n'est-ce pas?

Jason Jacques: C'est le cas.

Marie-Hélène Gaudreau: Donc, ça doit nous appartenir.

Jason Jacques: Il y a une différence.

Vous êtes en train de parler de la source des fonds. Cependant, il y a aussi la question de la manière dont le gouvernement du Canada ou une entreprise investit et utilise l'argent. Il y a une différence entre les deux.

Marie-Hélène Gaudreau: Pourquoi n'est-ce pas clair dans le budget? Vous allez me dire que ce n'est pas vous qui décidez mais, clairement, ce n'est pas clair.

Le problème qu'on a est quand on dit que, dans le budget, si on augmente les salaires des militaires, on fait un investissement. Alors, si on fait davantage de prêts, mais que ça ne nous appartient

pas, on investit. Toutefois, qu'est-ce qu'on va faire construire? A-t-on des contrats qui démontrent que les investissements stimuleront l'économie et que ce ne sera pas fait à l'étranger?

Jason Jacques: C'est un bon point.

Sur le plan de la comptabilité, il existe des tableaux dans le budget qui montrent les chiffres des flux d'argent et des investissements. En parallèle, comme vous l'avez dit, il y a une surutilisation du mot « investissement » partout dans le budget.

Je préfère mettre l'accent sur les chiffres plutôt que sur les mots dans le budget. En effet, comme vous pouvez l'imaginer, il y a des gens des communications qui essaient d'insérer dans le budget des mots comme « investissement ». Cependant, pour moi, les chiffres ne mentent pas.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce que vous les avez demandés?

• (1140)

Jason Jacques: Oui, nous avons demandé plus de détails au ministère des Finances.

Marie-Hélène Gaudreau: Est-ce que vous les avez eus?

Jason Jacques: Pas encore.

Marie-Hélène Gaudreau: Quand allez-vous les recevoir?

Jason Jacques: Ma collègue vient de m'indiquer que nous les avons reçus ce matin.

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, on prend une pause, on regarde les chiffres et on se reparle.

Des voix: Ha, ha!

Marie-Hélène Gaudreau: Sérieusement, monsieur Jacques, venez-vous de les recevoir ce matin?

Jason Jacques: Oui. Ma collègue est fiable.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. On a hâte de les lire. Je n'ai pas besoin d'être comptable pour comprendre qu'un prêt ne nous appartient pas.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Jansen, vous avez la parole.

Tamara Jansen (Cloverdale—Langley City, PCC): Merci.

Presque tous les Canadiens savent que, si l'Agence du revenu du Canada vous audite et vous demande vos reçus, vous les soumettez sans invoquer d'excuses. Si j'ai bien compris, vous êtes aussi vérificateur. Vous auditez le gouvernement, n'est-ce pas?

Jason Jacques: Pas exactement.

Tamara Jansen: Pourrait-on dire que c'est un peu semblable?

Jason Jacques: Je dirais que c'est très différent.

Tamara Jansen: D'accord.

Jason Jacques: Je dirais que dans le cas du vérificateur général, il s'agit surtout d'un examen rétrospectif. Il demande les reçus et en examine les détails. Nous nous concentrons sur l'avenir, alors cela finit par...

Quand vous vous présentez à la banque et que vous demandez un prêt ou que vous demandez à un investisseur de vous verser de l'argent, vous ne remettez pas de reçus. Cependant, la personne à qui vous demandez de l'argent veut voir votre plan d'affaires.

Tamara Jansen: Je crois comprendre que vous avez demandé au gouvernement de fournir l'information sur les 60 milliards de dollars d'austérité, de compressions et de mises à pied qui vont se produire, mais qu'il ne vous l'a pas remise. Nous avons été obligés de voter sans cette information, malheureusement.

Y a-t-il un moyen de tenir le gouvernement responsable de ne pas s'être conformé à cette obligation?

Jason Jacques: Non, pas du tout. Dans mon rôle d'agent du Parlement, je travaille pour les parlementaires. Je travaille pour vous. Ce n'est pas le rôle du directeur parlementaire du budget ou de notre bureau d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. Voilà pourquoi, dès que nous nous sommes heurtés à un conflit ou à un désaccord avec la fonction publique fédérale, nous en avons fait part aux parlementaires. Nous avons confié ce problème aux Présidents afin que les parlementaires puissent — du moins nous l'espérons — décider aussitôt que possible s'ils souhaitent consulter cette information, car elle fait partie de leur processus décisionnel.

Notre organisme est non partisan. Notre rôle n'est pas politique. Nous n'avons pas pour mandat de critiquer une politique ou un acte du gouvernement.

Tamara Jansen: Si vous voulez bien, je vais changer de sujet.

La firme d'investissement Brookfield, où le premier ministre a travaillé pendant des années et où il est encore actionnaire, a été signalée à maintes reprises comme l'une des sociétés fraudeuses fiscales les plus agressives au Canada. Par conséquent, du point de vue d'un vérificateur ou d'un comptable — je ne sais pas exactement quel titre vous vous donnez —, que pensez-vous du fait qu'hier, le greffier du Conseil privé, qui est responsable de vérifier l'éthique du premier ministre, a admis qu'il ne sait pas vraiment ce qui se trouve dans le portefeuille de M. Carney?

Vince Gasparro: Je suis désolé. J'invoque le Règlement. Qu'est-ce que cela a à voir avec tout ce dont le témoin peut nous parler?

Le président: Merci de votre rappel au Règlement.

En général, nous permettons une très grande latitude, mais j'invite la députée à discuter du budget avec le directeur parlementaire du budget.

Tamara Jansen: D'accord.

Continuons donc de parler du comportement de Brookfield. On dirait que, si on travaille dans un environnement semblable, où on pratique l'évitement fiscal et on apprend à utiliser des sociétés fictives et des comptes à l'étranger pour échapper au fisc...

Vince Gasparro: Désolé. J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous avez rendu une décision. La députée a essentiellement dit qu'elle était d'accord, mais elle n'en tient aucun compte.

Le président: Quel est votre rappel au Règlement, s'il vous plaît, monsieur Gasparro?

Vince Gasparro: J'invoque le Règlement parce que la députée n'a pas tenu compte de votre décision.

Tamara Jansen: Non, cela fait partie intégrante de ma question.

Le président: D'accord. Pouvez-vous nous dire en quoi votre intervention concerne le DPB et le budget?

Tamara Jansen: Bien sûr.

Lorsqu'on travaille dans ce genre d'environnement, diriez-vous que le fait de donner de nouveaux noms aux coûts et aux investissements — ce tour de passe-passe — dans le budget libéral est une façon analogue d'éviter la clarté et la transparence en pratiquant une comptabilité créative?

Jason Jacques: Peu importe ce qu'on peut penser de la nouvelle approche ou des nouvelles modalités de mesure proposées par le gouvernement au sujet des budgets de fonctionnement et d'investissement en capital, toutes les anciennes mesures existent toujours. Celles que nous connaissons et prisons sont toujours là. Ce qui devrait rassurer tout le monde. Au bout du compte, si les parlementaires jugent que la nouvelle façon de présenter les chiffres, en distinguant budget de fonctionnement et budget des investissements en capital, n'est pas particulièrement utile, je suis certain qu'ils peuvent le dire au gouvernement. J'ai l'assurance qu'il en tiendrait compte.

• (1145)

Tamara Jansen: Si quelqu'un dans le secteur privé bousculait les catégories de la sorte, l'ARC considérerait-elle que c'est frauduleux ou tout à fait acceptable?

Jason Jacques: Je ne peux pas parler au nom de l'ARC. Je dirais, d'après ce que je sais des sociétés cotées en bourse et ouvertes, qu'elles sont tenues de publier des mesures selon un cadre fixe, dans les rapports financiers trimestriels et annuels, en respectant certaines définitions. Par ailleurs, on peut également présenter des catégories et des données différentes.

Cela dit, ce que l'entreprise publie — c'est bien défini — doit être cohérent. Le gouvernement préserve cette cohérence.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Bardeesy.

Bienvenue au Comité. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Karim Bardeesy (Taiaiko'n—Parkdale—High Park, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à l'équipe du DPB pour le travail important qu'elle accomplit pour tous les parlementaires.

Je poursuivrai les échanges au sujet des budgets de fonctionnement et d'investissements en capital, et du traitement de ces investissements. À votre connaissance, quelles autres administrations séparent également les budgets de fonctionnement et d'investissements en capital?

Jason Jacques: Beaucoup d'administrations, sinon la plupart d'entre elles, le font. Presque tous les gouvernements provinciaux et territoriaux le font. C'est une pratique assez courante dans l'ensemble.

Karim Bardeesy: Serait-il juste de dire que le gouvernement fédéral, en adoptant cette pratique, se joint à un ensemble d'administrations, à un ensemble de gouvernements qui représentent un grand nombre de Canadiens?

Jason Jacques: Il serait juste de le dire.

Karim Bardeesy: J'ai relevé dans vos propos des préoccupations au sujet des questions de définition. Le sujet a été effleuré aujourd'hui. Approfondissons un peu la discussion.

Quel genre de processus prévoyez-vous mettre en place à mesure que ce cadre d'investissement sera élaboré? Quel sera votre rôle à cet égard?

Jason Jacques: Nous n'avons pas été informés des modalités de déploiement de la nouvelle méthode prévues par le gouvernement. Nous avons vu l'information qui figure dans le budget et lu ce qu'il y est dit, mais rien de plus.

Karim Bardeesy: Normalement, le traitement des chiffres publiés dans les comptes publics sera touché. Ce qui doit intéresser également le Bureau du vérificateur général.

Jason Jacques: Vraisemblablement. Je le répète, nous n'avons pas été consultés sur ce que le gouvernement a l'intention de faire ni sur les modalités de déploiement.

Je signale que le programme du Parti libéral du Canada précise que le Bureau du directeur parlementaire du budget aura un rôle à jouer et que des ressources supplémentaires viendront, ce qui semble absent du budget de 2025, mais j' imagine que nous verrons bien où cela nous mènera.

Karim Bardeesy: Dans l'évaluation que vous proposez dans votre mémoire découlant de l'examen du budget, vous avez exprimé l'opinion que la notion d'investissements en capital est peut-être plus large que ce que d'autres recommanderaient. Je voudrais comprendre.

À votre avis, les prévisions du budget, qui annoncent le retour à l'équilibre du budget de fonctionnement en 2028-2029, sont-elles réalistes, compte tenu des projections du gouvernement au sujet de son budget d'investissements en capital?

Jason Jacques: Si on s'en tient à la définition utilisée par le gouvernement au sujet des investissements en capital, oui, c'est réalisable.

Karim Bardeesy: Par conséquent, l'atteinte de l'objectif de 2028-2029 dépend en grande partie des problèmes de définition qui doivent être résolus.

Jason Jacques: Pas exclusivement, je dirais. Il y a certainement des problèmes de définition. Pour revenir aux observations faites plus tôt par votre collègue, l'environnement économique et financier est très complexe. Le gouvernement peut agir sur certains facteurs et pas sur d'autres, mais l'économie réelle a une influence très directe sur la capacité du gouvernement à atteindre ses cibles budgétaires, même en dehors des strictes définitions comptables.

Karim Bardeesy: Dans le temps qu'il me reste, j'aborderai la question des recettes. Je pourrai peut-être y revenir au prochain tour.

À votre avis, les projections de recettes, les prévisions de recettes et les prévisions du PIB que le gouvernement fédéral utilise et qui proviennent de sources variables, dont votre bureau, sont-elles prudentes?

Jason Jacques: Je ne sais pas. Pouvez-vous me définir le qualificatif « prudent »?

Karim Bardeesy: Les prévisions de recettes sont le produit des prévisions du PIB, à partir desquelles une fourchette est choisie, puis il y a un ensemble de calculs et de suppositions fondés sur ce que la prévision du PIB dit des revenus.

La façon dont le gouvernement fédéral recueille les prévisions du PIB auprès des différents acteurs vous préoccupe-t-elle?

• (1150)

Jason Jacques: De notre côté, nous estimons que c'est une excellente pratique. Les efforts de longue date déployés par le gouvernement au cours des 30 dernières années pour mener une enquête

auprès des 14 prévisionnistes les plus éminents du Canada et connaître leurs perspectives sur le PIB, ainsi que d'autres paramètres financiers, sont une très bonne pratique.

Karim Bardeesy: J'y reviendrai au prochain tour. Merci.

Le président: Merci, monsieur.

Nous allons passer à M. Lawrence.

Philip Lawrence: Merci beaucoup.

Je voudrais parler un peu des externalités et des répercussions qu'elles peuvent avoir.

Vous avez dit dans les points saillants de votre rapport que le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre limitée pour réduire les recettes ou augmenter les dépenses de programme. Dois-je comprendre que le montant des dépenses engagées dans le budget a limité la capacité du gouvernement de réagir aux externalités?

Jason Jacques: Nous avons écrit cela en nous fiant à la définition du gouvernement et à la définition largement utilisée de la viabilité financière. Cette définition, comme je l'ai déjà dit, est un ratio de la dette au PIB stable ou en baisse. D'après les chiffres que le gouvernement publie dans son budget de 2025, à plus long terme, et non pas à moyen terme, les prévisions indiquent que le ratio de la dette au PIB sera en fait stable et qu'il diminuera un peu au cours de cette période. Voilà pour la question de la viabilité.

Votre question nous amène en territoire neuf, ce qui est intéressant. Une distinction s'impose entre l'orientation du gouvernement et celle du FMI en ce qui concerne l'espace budgétaire. Auparavant, la gestion financière de l'État face aux chocs consistait à dire qu'ils étaient inévitables et pouvaient échapper à son contrôle, mais qu'il subsistait une marge de manœuvre parce que le rapport de la dette au PIB avait été à la baisse pendant les sept, huit ou neuf années précédentes. Ce n'est plus le cas. Au lieu de cela, l'argument du gouvernement semble être — et ce n'est toujours pas clair parce qu'il n'y a pas eu de discussion à ce sujet au Parlement — que lorsque le prochain choc économique surviendra, le gouvernement fédéral s'endettera davantage et pourrait stabiliser cette dette à un niveau inédit plus élevé.

On peut quand même être viable avec un niveau d'endettement plus élevé dans l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, selon les recherches du FMI, plus la dette est élevée, plus le risque est grand pour l'économie, la gestion financière et la capacité de la gérer et d'emprunter au taux souhaité lorsque surviendra le prochain choc.

Philip Lawrence: Merci beaucoup de cette réponse très logique.

À la lumière de ce que vous dites, serait-il juste de dire que, d'après vous, le budget nous a exposés à un plus grand risque en cas de choc économique?

Jason Jacques: Nous n'avons pas évalué le risque. C'est une bonne question. Si le Comité présente une motion en ce sens, nous nous ferons un plaisir d'étudier le problème.

Pour revenir à la transparence, c'est une très bonne question, et je vais prendre du temps dans ma journée pour regarder les délibérations du Comité. C'est une très bonne question à poser aux fonctionnaires du ministère des Finances au sujet de l'approche précédente, qui consistait à réduire le ratio de la dette au PIB de façon à laisser une marge de manœuvre pour faire face aux chocs qui frappent l'économie.

La nouvelle approche semble être que, vu que nous avons des niveaux d'endettement inférieurs à ceux des autres pays du G7, la prochaine fois qu'il y aura un choc, nous allons simplement augmenter les niveaux d'endettement, en confirmant que c'est le cas, si c'est bien le cas, et aussi en confirmant — je suis un type qui s'intéresse aux chiffres — le montant de la dette que le gouvernement est prêt à dépenser.

Philip Lawrence: Comme vous avez soulevé cette question, je vais y revenir. Il arrive que des libéraux et d'autres parlent de la position du Canada par rapport à la dette nette, mais si on tient compte de la dette brute totale, qui comprend la dette infranationale, la position du Canada est en fait plutôt faible. Nous sommes à la remorque des autres pays du G7, et nous sommes certainement dans la moitié inférieure parmi les pays de l'OCDE.

Comme il n'y a aucun lien direct avec votre mandat, je comprendrai que vous ne puissiez répondre à ma question. Ne pensez-vous pas que, dans vos prévisions et dans les discussions au Parlement, on devrait aussi tenir compte de la dette brute totale, qui dépasse largement les 100 %?

• (1155)

Jason Jacques: Selon la question posée, l'indicateur varie. Les parlementaires devraient examiner un éventail d'indicateurs, non seulement la dette, mais aussi les revenus, les dépenses, la productivité — ce qui est un élément clé —, les données démographiques sur l'âge, la participation à l'économie et le PIB par habitant. Ce ne sont là que quelques exemples qui me viennent à l'esprit.

Il s'agit d'une discussion beaucoup plus vaste qui, à mon avis, fait partie de mon mandat. Je vais donc me prononcer là-dessus. Au cours des deux derniers mois et demi, je n'ai pas vu de discussion sur la Colline du Parlement concernant ces indicateurs plus généraux.

Le président: Merci beaucoup.

Philip Lawrence: Merci.

Le président: À vous, madame Khalid.

Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être là.

Il y a eu des discussions sur certains des indicateurs dont vous avez parlé, qu'il s'agisse d'investissements dans l'OTAN, dans la défense ou dans la construction de logements.

Dans votre rapport, vous dites que la trajectoire financière du Canada est viable, mais comme nous l'avons entendu aujourd'hui, une grande partie de vos messages publics ont porté sur les risques, les avertissements et la notion de gouffre budgétaire. Pouvez-vous concilier les deux? D'un côté, nous disons que c'est durable. D'un autre côté, nous évoquons la notion de gouffre budgétaire. Pourriez-vous nous expliquer, s'il vous plaît?

Jason Jacques: Les observations que j'ai faites à ma dernière comparution devant le Comité ont porté sur la définition de la via-

bilité financière que le gouvernement propose. Comme je l'ai dit, il la définit comme un ratio de la dette au PIB en baisse. Je peux citer des documents antérieurs du gouvernement du Canada concernant l'importance de la baisse de ce ratio comme indicateur de la viabilité financière du gouvernement et un élément important des données justifiant l'attribution de la cote de crédit AAA du Canada.

C'est dans ce contexte global que nous avons publié nos perspectives économiques et financières en septembre. Nos chiffres de septembre ne tenaient pas compte des dépenses supplémentaires de près de 100 milliards de dollars par année sur lesquelles le Parti libéral du Canada a fait campagne et que le gouvernement a annoncées dans divers discours sans donner assez de détails. Comme tout le monde s'en souviendra, la prévision du ratio de la dette au PIB à moyen terme que nous avons publiée indique que ce ratio sera à la hausse au cours des cinq prochaines années, selon nos calculs.

Si on applique la propre définition du gouvernement, l'augmentation du ratio de la dette au PIB signifie, pour reprendre les mots du gouvernement lui-même, que la situation n'était pas viable. Nous avons soulevé au sujet de la viabilité financière des préoccupations fondées sur nos prévisions, en ne tenant pas compte des 100 milliards de dollars en dépenses annoncées, mais sur lesquels il n'y avait pas suffisamment de détails.

Passons maintenant au budget. Le gouvernement lui-même y propose une prévision à moyen terme selon laquelle le ratio de la dette au PIB augmentera. Au cours des 25 prochaines années, la ligne restera plate et baissera même un peu. Il y a donc une certaine marge de manœuvre, ce qui préserve la viabilité financière pendant cette période. Le ratio de la dette au PIB auquel je me reporte augmente au cours des cinq prochaines années.

Depuis septembre, on y voit un peu plus clair, notamment en ce qui concerne la défense. L'un des principaux engagements du gouvernement consiste évidemment à faire passer les dépenses en matière de défense de 2 à 5 % pour répondre aux attentes de l'OTAN. Le gouvernement a précisé dans le budget qu'environ 1,5 % de cet engagement viendra des dépenses existantes. Il ne s'agira pas nécessairement de nouvelles dépenses nettes. Il s'agira de dépenses à double objectif, ce qui allège en partie le stress financier global.

De plus, si on se reporte à la plateforme du Parti libéral du Canada, on constate que plusieurs mesures importantes qui s'y trouvent ne figurent pas encore dans la politique gouvernementale. Il y avait notamment des crédits d'impôt destinés aux promoteurs pour les immeubles à logements multiples. Cela nous donne également une marge de manœuvre supplémentaire.

Bref, le contexte et les chiffres ont changé, ce qui nous oblige certainement à modifier notre évaluation globale. Je peux vous assurer qu'à mesure que nous avancerons et que nous aurons d'autres chiffres, notre évaluation pourrait changer, ce qui est normal, parce que, pour revenir à un point soulevé par votre collègue, l'environnement mondial est très dynamique et l'environnement national l'est aussi.

• (1200)

Iqra Khalid: Ai-je...

Le président: Il vous reste 10 secondes.

Iqra Khalid: D'accord. Je n'essaierai même pas. Merci.

Le président: Pour votre anniversaire, nous allions vous donner quelques secondes de plus. Nous pourrions peut-être le faire au prochain tour.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Jacques, pouvez-vous nous donner un exemple précis d'un investissement que fait le gouvernement fédéral?

Jason Jacques: Il peut s'agir d'un investissement lié à un édifice.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Quel est à peu près le pourcentage du budget qui est vraiment un investissement lié à la production de biens?

Jason Jacques: Pour un édifice, selon la définition du secteur de la comptabilité et celle du Système de comptabilité nationale du Canada, c'est 100 %.

Marie-Hélène Gaudreau: Ma question n'est pas bonne. Je recommence.

En termes d'infrastructures, d'investissements d'actifs en capital, combien est-ce que le gouvernement fédéral injecte, en pourcentage? Est-ce que c'est 2 % ou 98 %?

Jason Jacques: Chaque année, 500 milliards de dollars sont investis globalement dans l'économie du Canada, et environ 20 % de ces investissements sont réalisés par l'ensemble des gouvernements. Je suis désolé...

Marie-Hélène Gaudreau: Des salaires, des prêts et des crédits d'impôt, ce ne sont pas des investissements, à moins que je me trompe. On doit donc mettre tout ça de côté. L'achat d'immeubles et d'équipement militaire, ça, c'en est. Quel pourcentage des investissements est-ce que ça représente, à peu près? Est-ce 2 % ou 5 %?

Diarra Sourang (directrice, Analyse économique, Bureau du directeur parlementaire du budget): La part d'investissements dont le gouvernement est responsable représente à peu près 4 % du PIB.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. J'arrête tout de suite en disant que je viens de comprendre quelque chose: dans le fond, les investissements dont le gouvernement nous parle — c'est très créatif — sont des dépenses qui apportent des retombées économiques.

Ce que je veux avoir, comme parlementaire, c'est le 4 % de réels investissements. Pour le reste, on fera le calcul. J'ai peur que les agences de notation nous demandent cette information.

Voici ma dernière question: le gouvernement vous a-t-il donné l'information concernant cette nouvelle unité de mesure? Est-ce qu'il vous en a décrit la raison et comment l'analyser, oui ou non?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

[Français]

Jason Jacques: Non, pas encore.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord, merci.

[Traduction]

Le président: C'est au tour de Mme Jansen, puis nous revenons à M. Gasparro.

Tamara Jansen: Le plan d'investissement de 1 billion de dollars dont nous avons entendu parler dans le budget explique comment cet investissement sera suscité. Quelle part de ce billion de dollars correspond à des fonds de l'État?

Diarra Sourang: Le tableau présenté dans le budget montre qu'environ 35 milliards de dollars sont directement attribuables au budget de 2025, mais il ne faut pas oublier que cela suit la définition d'investissement en capital du gouvernement.

Tamara Jansen: En gros, quelle part de ce billion de dollars est constituée de fonds de l'État?

Diarra Sourang: Voici un peu plus de contexte au sujet du billion de dollars. L'idée est que le gouvernement consent des investissements en capital, et le plan vise à susciter éventuellement 1 billion de dollars d'investissement total provenant à la fois de l'État et du secteur privé.

Tamara Jansen: Combien attend-on du secteur privé?

Diarra Sourang: Nous n'avons pas cette information pour le moment.

Tamara Jansen: D'accord.

Le gouvernement vous a-t-il fourni une liste concrète d'investisseurs ou d'engagements de quelque nature que ce soit du secteur privé?

• (1205)

Diarra Sourang: Non, mais il faut garder à l'esprit que cet investissement de 1 billion de dollars ne fait pas la distinction entre ce qui est déjà pris en compte dans le contexte économique actuel, et le secteur privé...

Tamara Jansen: Vous dites qu'il n'y a pas de détails.

Diarra Sourang: Nous n'avons pas les détails.

Tamara Jansen: À Langley, nous avons, par exemple, un investissement culturel transformationnel qui a été annoncé au moins trois fois. Il y a un apport de 25 millions de dollars, je crois. Je dois vérifier, mais il s'agit de construire un centre des arts de la scène à Langley, parce que nous voulons plus de salles où nos enfants peuvent assister aux cérémonies de remise des diplômes et ainsi de suite.

L'estimation actuelle des coûts de construction s'élève à environ 100 millions de dollars, peut-être un peu moins. Cela veut dire que 75 millions de dollars doivent venir des contribuables. Si on extrapole à partir de cela, est-ce ainsi que tous les investissements vont se faire? Y aura-t-il une petite partie venant du gouvernement et le reste des contribuables, comme les municipalités, ou d'investisseurs privés?

Diarra Sourang: Je n'ai pas cette information.

Tamara Jansen: Voici une autre question, que je poserai peut-être à M. Jacques. Est-il réaliste de supposer, sachant qu'au cours des 10 dernières années, 200 milliards de dollars d'investissements privés ont quitté le pays, que le simple fait que le gouvernement apporte 25 % d'un investissement donné suffira à ramener les investisseurs? Est-ce bien ce que dit le budget?

Jason Jacques: Je ne sais pas ce que le gouvernement veut dire dans le budget. Son appui est évidemment un facteur qui joue. C'est un facteur important, mais pas le seul. D'autres dispositions du budget mettent certainement l'accent sur la réforme de la réglementation et visent à faciliter les choses pour les investisseurs.

Nous serons mieux en mesure de commenter l'efficacité des fonds supplémentaires une fois que nous aurons plus de détails sur leur montant et sauront si, pour répondre à votre question, il s'agit d'un financement de contrepartie, et lorsque nous aurons plus de précisions sur ce qui est déjà prévu dans le budget.

Tamara Jansen: Je pense avoir le temps de poser une autre question.

Le président: Il vous reste une minute et 20 secondes.

Tamara Jansen: Nous avons engagé un comptable pour notre entreprise, et son poste était parmi les plus importants, car nous estimions que, si nous ne comprenions pas les chiffres, si nous ne savions pas où les trouver, nous risquions fort de perdre de l'argent sans avoir la moindre idée de ce qu'il était devenu. C'était très important pour nous. Nous avons commencé à chercher un comptable et voulions trouver quelqu'un qui soit doué de scepticisme professionnel. Nous ne voulions pas d'un meneur de claque, de quelqu'un qui vienne nous dire que nous faisons du beau travail, mais d'un comptable capable de dire où les choses clochaient.

Lorsque j'ai vu le gouvernement se mettre en quête de quelqu'un qui avait du tact et de la discrétion, je me suis dit que c'était fascinant, parce qu'il semble vouloir quelqu'un qui saura être discret. Craignez-vous que ce soit le trait de personnalité que le gouvernement recherche?

Jason Jacques: Non, et je vais revenir à la déclaration liminaire.

Nous avons eu plus de réunions avec les parlementaires au cours des deux dernières... Nous approchons probablement de la centaine. La plupart des réunions se tiennent en privé avec leur personnel, et aucun de ces renseignements n'est divulgué à d'autres parlementaires. C'est important. Vous avez besoin de quelqu'un qui peut être discret et éviter d'ébruiter l'information.

Le tact me semble aussi très important. Je travaille sur la Colline depuis 17 ans. On rencontre des gens de Langley, de Toronto et d'un peu partout entre les deux. On va aussi à Terre-Neuve, on entre en contact avec des cultures différentes et on peut observer une belle dualité linguistique. Il faut faire preuve de tact pour traiter avec des gens de tous les horizons et les rencontrer là où ils se trouvent, surtout en reconnaissant que les parlementaires sont le client.

Ce n'est pas un problème. Vous devez vous assurer de traiter avec eux avec tact, peu importe les différences dans la perception de ce qu'est le tact.

Tamara Jansen: Merci beaucoup. Votre discrétion, votre tact et votre scepticisme m'ont beaucoup plu.

Le président: Merci, madame Jansen. Votre temps de parole est écoulé.

Monsieur Gasparro, à vous. Cinq minutes.

Vince Gasparro: Merci.

Kevin Page a dit que votre bureau applique peut-être des hypothèses de croissance plus prudentes que, disons, d'autres institutions ou d'anciens DPB. Expliquez-nous pourquoi vous avez choisi les hypothèses retenues cette année et donnez-nous le contexte des hypothèses qui ont été utilisées, si vous le voulez bien.

• (1210)

Jason Jacques: Je n'ai pas pris connaissance des propos de Kevin Page. Pouvez-vous me donner un peu plus de contexte au sujet de sa critique? Je n'ai pas eu l'occasion de lire son analyse.

Vince Gasparro: Il a parlé de certaines des hypothèses utilisées dans l'analyse. Peut-être pourrais-je vous remettre une question écrite si vous voulez voir sa citation, parce que je ne veux pas la déformer. Il a dit assez clairement que certaines des hypothèses utilisées par votre bureau étaient trop prudentes.

Je peux probablement vous fournir cette information par écrit, si vous préférez.

Jason Jacques: Bien sûr, ce serait formidable.

Je n'ai pas vu Kevin Page publier des analyses depuis très longtemps. Je voudrais donc prendre connaissance de son analyse et parcourir ses feuilles de calcul avant de dire quoi que ce soit de ses opinions et de celles des parlementaires à propos de nos prévisions et de nos hypothèses.

J'accorde beaucoup d'attention à nos prévisions du PIB et aux prévisions globales. Je vois que nous nous situons à peu près au milieu. Nous recevons une publication mensuelle de Consensus Economics, qui tient compte des chiffres que le gouvernement du Canada utilise dans le budget de 2025 et des prévisions mises à jour du FMI et de l'OCDE.

Avant de dire que je pense que M. Page a tort... Je voudrais voir son analyse avant d'en arriver à cette conclusion. Si vous pouvez nous la fournir par écrit, en plus de l'analyse qu'il a produite à l'appui, je me ferai un plaisir de communiquer ma propre analyse au Comité.

Vince Gasparro: Bien sûr.

Nous pourrions peut-être alors aborder la question sous un angle différent. Avez-vous modifié les hypothèses que vous avez utilisées pour votre analyse de cette année par rapport aux années précédentes? Votre bureau a-t-il changé ou modifié les hypothèses utilisées dans des analyses antérieures du DPB, entre les budgets précédents et celui-ci?

Jason Jacques: Les hypothèses fondamentales demeurent inchangées, comme c'est le cas dans une situation économique qui évolue très rapidement. Les hypothèses changent constamment.

Je voudrais revenir à notre dernière comparation. Nous avons répondu à des questions sur les droits de douane, en particulier. Les hypothèses que nous formulons à l'égard des droits qui existent actuellement entre le Canada et les États-Unis et des droits compensateurs du Canada, ainsi que les hypothèses concernant une renégociation fructueuse de l'accord existant entre le Canada et les États-Unis, continuent d'évoluer. Elles le font, comme il se doit, en fonction des données mises à jour.

Pour revenir à la réponse à une question posée par l'un de vos collègues, lorsque les faits et les chiffres changent, il est évident qu'il faut en tenir compte dans les prévisions.

Vince Gasparro: Je suis heureux que vous ayez dit que les hypothèses évoluent, tout comme le fait le contexte macroéconomique mondial. Comme vous l'avez déjà expliqué, mettre l'accent sur les actifs productifs et les immobilisations protège notre pays contre bon nombre des problèmes macroéconomiques qu'il doit affronter.

Situons le débat dans un contexte historique. Il y a fort longtemps, j'ai travaillé pour l'ancien premier ministre Paul Martin. Au poste de ministre des Finances, Paul Martin était aux prises avec une situation économique très grave au milieu des années 1990. Pourriez-vous mettre en contexte les coûts du service de la dette aujourd'hui par rapport à la situation qui était la nôtre au milieu des années 1990?

Jason Jacques: Les coûts sont plus bas.

Vince Gasparro: Pardon? Pouvez-vous répéter?

Jason Jacques: Ils sont plus bas.

Vince Gasparro: Plus bas? Merci.

Le président: Nous n'avons plus de temps, mais j'allais accorder un peu de temps pour une réponse.

Vince Gasparro: Des réponses d'un seul mot, cela me va.

Merci.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant passer à M. Lawrence, puis à Mme Rochefort.

Philip Lawrence: Merci.

Monsieur Jacques, cette fois-ci, mes questions graviteront autour du thème de la transparence. Commençons par la division entre le budget de fonctionnement et celui des investissements en capital. Bien sûr, on en a beaucoup parlé.

Dans votre rapport, vous écrivez : « Le directeur parlementaire du budget, ou DPB, maintient que la définition que donne le gouvernement aux investissements en capital est trop large. » Vous affirmez que les investissements en capital totaliseraient 217 milliards de dollars entre 2024 et 2029, soit une augmentation de près de 30 %, ou 94 milliards de dollars, et que le gouvernement a surévalué le budget des investissements en capital de presque 100 milliards de dollars et sous-estimé d'autant le budget de fonctionnement.

Diriez-vous que le gouvernement est déphasé par rapport à des pays comme le Royaume-Uni et d'autres pays de l'OCDE dans la façon dont il scinde le budget d'investissement en capital et budget de fonctionnement?

• (1215)

Jason Jacques: Ces pays ont une définition différente. S'il est vrai que d'autres pays et provinces séparent les budgets de fonctionnement et des investissements en capital et présentent les données en conséquence, le gouvernement du Canada opte pour une définition très différente.

Philip Lawrence: Cette définition différente rendrait-elle la comparaison avec d'autres pays sinon impossible, à tout le moins plus difficile?

Jason Jacques: Possible. J'ai déjà dit au Comité que d'autres ensembles de données sont recueillis par le gouvernement du Canada. Plus particulièrement, il y a le système des comptes nationaux et les comptes du PIB tenus par Statistique Canada, qui ont une autre définition des investissements en capital et du fonctionnement couramment utilisée dans le monde. Bien entendu, ces définitions sont établies par les Nations unies.

Il y a aussi les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public, qui ont leur propre définition des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital. Elles sont généralement liées aux normes internationales d'information financière. Elles permettraient d'examiner les dépenses en capital et de fonctionnement du gouvernement fédéral et de les comparer à celles des autres administrations sur une base plus comparable.

À cause de la nouvelle définition établie par le gouvernement, il faudrait un certain temps pour tout rétablir ou recalculer de façon à faciliter les comparaisons.

Philip Lawrence: Merci, monsieur Jacques.

La définition « trop large », pour reprendre vos termes, des investissements en capital dans le budget aurait pour effet de faciliter la tâche du gouvernement qui veut équilibrer son budget de fonctionnement, n'est-ce pas?

Jason Jacques: C'est exact.

Philip Lawrence: Vous n'êtes pas auditeur, mais dans la mesure où le problème touche le directeur parlementaire du budget, nous avons constaté ces dernières années une tendance du gouvernement à ne pas publier à temps le budget ni les comptes publics ou, comme vous l'avez dit récemment, à ne pas communiquer certains renseignements à votre bureau.

Dans la mesure où le DPB est touché, parlez-nous de l'incapacité du gouvernement à présenter un budget ou les comptes publics dans les délais ou à communiquer des renseignements à votre bureau?

Jason Jacques: À mon avis, il faut mettre l'accent non pas tant sur notre capacité de faire notre travail que sur celle des parlementaires de faire le leur. En particulier, comme tout le monde ici présente le sait malheureusement, il y a beaucoup de votes au Parlement sur des questions d'argent — les projets de loi de crédits, les votes sur le budget, un vote de confiance qui a eu lieu cette semaine et les motions de voies et moyens — pour lesquels vous avez besoin de données, et les données financières devraient être mises à disposition.

Le gouvernement du Canada fait un assez bon travail en produisant d'importantes quantités de renseignements financiers. Par le passé, nous avons fait valoir que le gouvernement ne fournit pas toujours ces données à temps, de façon qu'elles puissent être absorbées par les parlementaires, ce qui nuit à leur capacité de voter de manière éclairée.

Très récemment, la semaine du budget a pu susciter une observation très saisissante, car ont tous été déposés en même temps le budget, les comptes publics, le Budget supplémentaire des dépenses (B) et les rapports sur les résultats ministériels. Les documents en anglais totalisaient plus de 10 000 pages. En français, je ne sais pas, mais le chiffre était probablement plus élevé. Dans un délai très court, ce déluge d'information — des renseignements très pertinents pour les parlementaires qui doivent prendre des décisions — n'a pas aidé à appuyer les processus qui se déroulent sur la Colline pour les personnes élues démocratiquement qui sont censées prendre les meilleures décisions au nom de leurs électeurs.

• (1220)

Philip Lawrence: Merci, monsieur Jacques. J'apprécie votre franchise.

Le président: Merci.

Madame Rochefort, vous avez la parole.

Pauline Rochefort: Merci.

Je vais poursuivre dans la même veine que mon collègue, M. Bardeesy, car si j'ai bien compris votre réponse, monsieur Jacques, le nouveau cadre budgétaire qui sépare les dépenses de fonctionnement et les investissements en capital est en quelque sorte une pratique qui a cours dans de nombreuses administrations municipales, des gouvernements provinciaux, avez-vous dit, et dans le secteur privé. Vous avez parlé davantage des sociétés publiques que du secteur privé. Il s'agit d'une pratique courante dans l'économie générale.

Jason Jacques: C'est exact.

Pauline Rochefort: Dans le cas du gouvernement, propose-t-on de l'utiliser pour la budgétisation et les rapports?

Jason Jacques: C'est ce que je déduis de l'information présentée dans le budget.

Pauline Rochefort: Cela correspond-il à l'usage que font de cette pratique les entreprises privées, le secteur public ou d'autres gouvernements?

Jason Jacques: C'est ce que je crois comprendre.

Pauline Rochefort: D'une certaine façon, le processus en devient plus transparent.

Dans l'ensemble, avez-vous le sentiment que cela permet une plus grande transparence? Vous vous souciez davantage du problème de définition, n'est-ce pas?

Jason Jacques: C'est exact.

J'ajoute que, si le gouvernement avait mis en place un nouveau mécanisme de prise de décisions internes pour désigner tel ou tel poste comme une dépense ou comme un investissement en capital et s'il avait refusé de publier cette information et de la communiquer au Parlement, cela aurait constitué une lacune importante en matière de transparence, mais ce n'est pas le cas. Il a un nouveau cadre de prise de décisions à l'interne concernant le fonctionnement et les investissements en capital, et il communique cette information aux parlementaires et la leur présente en conséquence. C'est donc un complément.

Pauline Rochefort: Puis-je passer au calendrier de la publication des comptes publics? Selon vous, nous devrions devancer la date limite du 31 décembre au 30 septembre. Est-ce exact? Vous estimez que la transparence en serait améliorée. Vous venez de dire que vous recevez beaucoup de documents en même temps, le nombre de pages pouvant atteindre les 10 000. Peu importe le chiffre, y a-t-il un risque, cependant, de compromettre l'exactitude des données?

Même si nous essayons de pousser la fonction publique et l'appareil gouvernemental à fournir des renseignements, y a-t-il un risque à le faire? Tout comme nous demandions de l'information avant le 19 novembre, alors qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir cette information, y a-t-il un risque, lorsque nous insistons pour obtenir les documents le plus rapidement possible, de compromettre l'exactitude des renseignements?

Jason Jacques: Je reviens à une citation d'un ancien contrôleur général qui a comparu devant le Comité, je crois, il y a deux ou trois ans. Selon lui, il était certainement raisonnable de devancer la date. Je crois qu'il préférerait le 15 octobre, ce qui a été une recommandation du Comité fondée sur ses échanges avec l'ancien contrôleur général.

À notre point de vue, vous soulevez un argument tout à fait valable: est-il raisonnable de devancer la date? Par ailleurs, si les données sont vérifiées, complètes et dans les deux langues officielles et peuvent être communiquées au Parlement plus tôt, au lieu qu'on laisse plus de latitude à la fonction publique pour décider quand publier les renseignements, les parlementaires seront mieux servis si la date de publication est devancée.

Pauline Rochefort: Pouvez-vous répéter la date? Je veux simplement m'en souvenir.

Jason Jacques: C'était l'ancien contrôleur général du Canada. C'est une recommandation du Comité des opérations gouvernementales voulant que le 15 octobre soit une date limite raisonnable.

Pauline Rochefort: D'accord.

Jason Jacques: Nous avons retenu le 30 septembre en nous inspirant de ce qui se fait à l'étranger. Bien qu'il s'agisse peut-être d'un objectif ambitieux, nous sommes convaincus que la fonction pu-

blique est en mesure de devancer la publication de deux semaines de plus.

Pauline Rochefort: Y a-t-il un engagement global de la part du gouvernement? Y a-t-il une date officielle? Le 15 octobre est-il la date officielle que le gouvernement s'est engagé à respecter? Le savez-vous?

Jason Jacques: Je ne crois pas que ce soit cette date. Malheureusement, l'ancien contrôleur général est maintenant à la retraite.

Pauline Rochefort: Merci d'avoir précisé cette date. Je crois que, cette année, les comptes publics ont été déposés officiellement le 7 novembre. Il y a donc eu un retard de deux semaines.

Merci beaucoup de votre réponse.

Le président: Excellent. Merci beaucoup.

Chers collègues, nous sommes en avance sur le temps, ce qui est renversant. Après ce tour, nous en aurons un autre. Nous allons entendre trois interventions. Il y en aura deux du Bloc. Nous allons les regrouper tout de suite en un seul créneau de cinq minutes, et le Bloc ne participera pas au prochain tour.

Ce sera Mme Gaudreau. Nous entendrons ensuite Mme Block, puis M. Bardeesy. Nous passerons ensuite au prochain tour. Je vais avoir besoin de savoir qui prend la parole pour les libéraux et les conservateurs.

À vous, madame Gaudreau.

• (1225)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Nicol, je suis bouche bée. Je pense aux gens qui suivent nos travaux et qui disent que c'est plus transparent. La première question que j'ai posée, tantôt, portait sur l'investissement en capital, et on parle de 4 %. Si on avait fait le calcul, et vous l'avez sûrement fait, sans le descriptif de l'unité de mesure qui s'en vient selon ce que j'ai compris, à quoi aurait pu ressembler le résultat si on avait vraiment mis l'investissement à part des dépenses en termes de crédits ou de prêts?

Caroline Nicol: Dans le rapport que nous avons publié, nous avons comparé la définition du gouvernement à une définition qui est plus près de celle du Royaume-Uni, qui est considérée comme plus standard dans d'autres pays. Nous avons observé une différence d'environ 30 % entre les deux définitions.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Au Bloc québécois, nous avons la chance d'avoir des économistes. Je remercie mon collègue de Mirabel, qui a fait un exercice avec les budgets précédents et la matrice précédente. Je ne sais pas si vous avez fait cet exercice, mais, si on utilise l'ancienne définition, de 2015 à 2024, les chiffres n'indiquent pas seulement un équilibre en termes de milliards, mais même un surplus d'au moins 30 %. Avez-vous constaté la même chose?

Caroline Nicol: Nous avons fait deux calculs dans notre rapport. Premièrement, nous avons regardé la valeur des investissements en capital selon chaque définition. Deuxièmement, nous avons fait une comparaison avec la situation qui existait avant les nouvelles mesures présentées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024. Nous avons constaté qu'en l'absence des nouvelles mesures adoptées au cours de la dernière année, le gouvernement, selon sa définition, serait dans une situation de surplus pour une partie des années de l'horizon de planification.

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord.

Si je comprends bien, non seulement vous avez eu les informations de façon très tardive, mais vous n'avez pas eu d'explication en toute connaissance de cause et il n'y a pas eu de consultations.

Dans Laurentides—Labelle, en date du 28 août, on avait tellement d'information de gens qui exprimaient des besoins. Toutefois, on n'a pas étudié cela. Je pense même que le Comité permanent des finances a annulé des rencontres prébudgétaires, ce que je trouve incroyablement.

Ensuite, vous nous avez dit qu'il était vraiment important qu'un budget soit déposé et que vous l'attendiez, puisque nous avions déjà vos chiffres. Puis, on a annoncé que le budget serait déposé le 4 novembre. Cela ne vous a vraiment pas donné beaucoup de temps. Je suis abasourdi quand on nous dit qu'on travaille de façon transparente et qu'on sait où on s'en va. Cela faisait longtemps qu'on attendait un budget, et je crains maintenant que les gens ne soient pas bien informés.

Alors, je souhaite et j'exige que vous ayez tout ce qu'il faut pour faire votre travail et répondre correctement à nos questions. Concernant le document qui est arrivé plus tôt aujourd'hui, malheureusement, je ne peux pas vous poser de questions, mais j'espère qu'au Comité permanent des finances, vous pourrez fournir des réponses.

Le temps file, alors j'aimerais parler des effets à moyen terme. C'est une chose que de dire qu'on va s'inspirer de ce que font l'Australie et d'autres pays, mais la façon de s'y prendre, c'est autre chose. Finalement, ce sont les agences de notation qui donnent au Canada une cote de crédit. Notre modèle et les chiffres que nous leur donnons ont-ils un effet positif ou négatif? Elles vont vouloir savoir ce qui est vraiment une dépense et ce qui est vraiment un investissement.

Jason Jacques: Je pense que ces agences sont mieux placées que nous pour répondre à cette question.

• (1230)

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. Alors, vous ne croyez pas qu'une agence pourrait dire qu'elle a besoin de détails et que ça va influencer sur la cote qu'elle va nous donner.

Jason Jacques: Comme je l'ai dit, le gouvernement du Canada a décidé de fournir plus de détails concernant les dépenses de fonctionnement et les investissements, en plus de l'ensemble de données habituel. Ces agences externes ont plus de temps que les parlementaires pour évaluer cela. Ici, le contexte est un peu différent. Vous avez besoin de prendre des décisions rapidement, notamment lorsque vous devez remplir votre obligation de voter sur le budget, comme vous l'avez fait il y a quelques jours. C'est pourquoi la transparence devient un élément primordial. Les députés et les sénateurs doivent avoir le temps de digérer toutes les données présentées dans le budget, afin de pouvoir prendre une décision éclairée.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Block — ce n'est pas le même bloc —, puis à M. Bardeesy.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Madame Block, vous avez cinq minutes.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président. Cette blague revenait constamment dès ma première élection, et cela revient me hanter.

Monsieur Jacques, j'apprécie votre point de vue pragmatique sur la nécessité que le DPB ait une certaine latitude dans toutes ses activités, dans son rôle au service des parlementaires, qu'il sert bien. J'ai également aimé ce que vous avez dit plus tôt de l'indépendance et de l'impartialité de votre bureau.

Au cours de votre première comparution devant le Comité, vous avez parlé d'un fait alarmant, soit que n'importe qui aurait pu être nommé au poste intérimaire. Vous veniez d'être nommé et c'est ce que vous nous avez dit. Vous nous avez donné matière à réflexion: les exigences à satisfaire pour occuper le poste ne sont pas définies. Pas besoin d'être citoyen canadien, d'avoir une expérience en gestion ni d'être bilingue, par exemple.

Ce n'est pas un problème que nous avons perdu de vue. Le directeur parlementaire du budget doit être nommé à un poste à temps plein qui est approuvé par les parlementaires et il doit avoir toute liberté d'accomplir le travail impartial nécessaire pour assurer la transparence et la reddition de comptes dans les finances publiques.

Pour cette raison, je propose la motion dont j'ai donné avis. La question est à l'étude en ce moment. Si vous me le permettez, je vais lire la motion pour que tous sachent à quoi s'en tenir.

Le président: Est-ce celle qui a été envoyée ce matin?

Kelly Block: Oui.

Le président: Allez-y, je vous prie.

Kelly Block:

Que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires recommande que le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé soumettent au Comité une liste restreinte de candidats pour le poste de directeur parlementaire du budget permanent; que le Comité mène des entrevues avec les candidats présélectionnés dans le cadre du processus de consultation prévu par la Loi sur le Parlement du Canada; et que, à moins d'une décision contraire prise par consentement unanime de la Chambre des communes, une nomination au poste de directeur parlementaire du budget ne soit faite que si le candidat a été choisi par l'accord unanime du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, lequel comprend des membres de chaque parti reconnu à la Chambre; et que la Chambre en soit informée par voie d'un rapport du Comité.

Merci.

Le président: Merci.

Voulez-vous prendre la parole à ce sujet?

Je vais commencer une liste d'intervenants. J'ai sur ma liste Mme Gaudreau, puis Mme Khalid.

Iqra Khalid: Je me demande si nous pourrions rapidement nous réunir en caucus pour deux minutes.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, j'aimerais vraiment prendre deux petites minutes pour bien lire et digérer le texte de cette motion.

Ensuite, je serai la première sur la liste et je pense que j'aurai un amendement à présenter.

[Traduction]

Le président: Bien sûr. La motion a été envoyée ce matin, mais je crois comprendre que les gens ont besoin de quelques minutes de plus. Pourquoi ne pas suspendre la séance pendant deux ou trois minutes?

En fait, chers collègues, nous avons terminé notre série de questions, à l'exception d'une dernière intervention de M. Bardeesy. Sommes-nous d'accord pour libérer nos témoins, ou aimerions-nous les garder ici au cas où nous pourrions donner la parole à M. Bardeesy pendant cinq minutes?

● (1235)

Iqra Khalid: Si nous pouvons disposer de cette motion de façon efficace, nos témoins peuvent peut-être rester.

Le président: Pourquoi ne pas les inviter à rester pour prendre un café et des biscuits du Comité à l'arrière? Nous pourrions peut-être régler cette question rapidement.

La séance est suspendue.

● (1235)

(Pause)

● (1240)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous avons la liste des intervenants, qui comprend Mme Gaudreau, puis Mme Khalid.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous remercie du temps que vous nous avez donné pour nous préparer à de la vraie transparence et de la démocratie. J'accueille vraiment la motion de ma collègue, puisqu'il est tellement important que le choix d'un directeur parlementaire du budget soit impartial. Pour ce faire, il ne faut pas nommer quelqu'un — en tout respect pour M. Jacques, même s'il compte 18 ans d'expérience — sans suivre, en tant que parlementaires, un processus convenable et légitime.

La proposition de Mme Block est vraiment légitime. Si le directeur parlementaire du budget est choisi, il sera choisi en fonction d'autres candidats potentiels. Par ailleurs, j'aimerais déposer un sous-amendement pour nous assurer de bien suivre un processus complet. Je vous le fais parvenir à l'instant par courriel. Vous devriez l'avoir reçu. Le sous-amendement est rédigé en français. Je propose:

Que la motion soit modifiée par adjonction, avant les mots « Que le Comité recommande », de ce qui suit: « Que, conformément à l'article 108(3)c) du Règlement, le Comité mandate son Sous-comité du programme et de la procédure d'examiner les candidatures au poste de directeur parlementaire du budget; que les motions de régie interne du Comité s'appliquent au Sous-comité; », par suppression des mots « Que le Comité recommande », par substitution des mots « soumettent au Comité » des mots « soumettent au Sous-comité », par adjonction après les mots « liste restreinte de candidats » des mots « , au plus tard 14 jours suivant l'adoption de cette motion, », par substitution aux mots « que le Comité mène » des mots « que le Sous-comité délibère à huis clos et qu'il exa-

mine les candidatures et, au besoin, mène », de même que par substitution aux mots « l'accord unanime du Comité » des mots « l'accord unanime du Sous-comité ».

[Traduction]

Le président: Voulez-vous parler de votre amendement?

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est explicite. Il est important de suivre les règles usuelles de la Chambre. C'est pour cette raison qu'on a ajouté l'article 108(1). L'essence même de la motion est plus que pertinente. Les ajouts font suite à la vérification qu'on a faite pour s'assurer d'une conformité et d'une légitimité et que ça ne soit pas fait non plus au grand public.

J'attends vos questions et vos commentaires.

● (1245)

[Traduction]

Le président: Je vais commencer une liste d'intervenants.

Madame Khalid, vous avez la parole sur l'amendement.

Iqra Khalid: Je suis désolée, monsieur le président. Je ne voulais pas interrompre Mme Gaudreau, mais je voulais vous demander si vous aviez rendu une décision sur la recevabilité, à savoir si la motion principale est recevable ou non.

Le président: Je crois que oui.

Iqra Khalid: Pouvons-nous poser la question aux analystes, alors? D'après ce que je comprends...

Le président: Les analystes n'ont pas à se prononcer. C'est le président qui décide, et je crois que la motion est recevable.

Iqra Khalid: Si vous me le permettez, lorsqu'une motion contredit directement une loi parlementaire...

Le président: Je vais vous interrompre. Je ne crois pas qu'elle contredise une loi parlementaire. Vous pouvez contester la décision de la présidence, mais je crois qu'elle est...

Iqra Khalid: Dans ce cas, je conteste votre décision, monsieur le président.

Le président: Nous allons passer au vote. Il s'agit de la motion initiale.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Monsieur le président, ne passez pas au vote tout de suite, s'il vous plaît.

[Traduction]

Le président: Il est un peu tard pour le faire.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'ai besoin d'une bonne interprétation, et je ne l'ai pas eue.

[Traduction]

Le président: Je suis désolé. Attendez un instant.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Mon microphone est allumé, donc je ne l'entends pas. Je suis sûre que vous ne l'entendez pas non plus. J'aimerais que vous répétiez les quatre dernières phrases pour que je sache sur quoi nous votons.

[Traduction]

Le président: Je remarque que, parfois, le volume s'éteint tout seul après une suspension. Cela ne semble se produire que de manière intermittente.

Nous discutons actuellement de votre amendement. Mme Khalid demandait si la motion initiale était recevable, bien qu'il soit un peu tard pour statuer sur cette question. Je suis heureux d'en discuter. J'estime que la motion porte sur l'objet de notre réunion, mais je pense qu'elle est recevable.

Mme Khalid conteste la décision selon laquelle la motion est recevable. Nous allons maintenant voter sur la contestation de ma décision selon laquelle la motion est recevable.

Kelly Block: Votons-nous pour maintenir la décision de la présidence?

Philip Lawrence: Si nous y sommes favorables, nous votons oui. Est-ce exact?

Le président: Oui.

Le président: Nous allons maintenant donner la parole au greffier, qui procédera au vote. Nous reviendrons ensuite à l'amendement.

(La décision de la présidence est maintenue par 4 voix contre 4.)

Le président: Je vote en ma faveur.

Le greffier du Comité (Marc-Olivier Girard): En cas d'égalité, votre décision est automatiquement maintenue.

Le président: Je sais, je plaisantais.

Nous revenons à l'amendement de Mme Gaudreau. Nous allons établir une liste d'intervenants sur cet amendement.

Nous allons entendre Mme Khalid, puis Mme Rochefort.

La parole est à vous sur l'amendement.

Iqra Khalid: Au sujet de l'amendement, je me demande si son texte a été envoyé à mon adresse électronique.

Le président: Oui, c'est fait.

Iqra Khalid: Dans ce cas, pendant que je le lis, je vous redonne la parole.

Le président: Permettez-moi de vous interrompre brièvement. Je l'ai déjà dit. Je l'ai mentionné au cours de la dernière législature et plus tôt aujourd'hui. J'ai une liste d'intervenants. Je vais indiquer qui prend la parole et qui est l'intervenant suivant. Je ne vais pas vous traiter comme des enfants et vous rappeler que vous devez lever la main pour demander la parole. Si vous ne vous inscrivez pas sur la liste, comme c'est votre responsabilité, nous considérerons que le débat est terminé.

Je noterai à chaque fois qui prend la parole et qui sera le prochain intervenant. Je n'en ferai pas plus.

La parole est à vous, madame Rochefort.

Pauline Rochefort: Monsieur le président, j'aimerais moi aussi voir l'amendement complet.

• (1250)

Le président: Il a été envoyé par courriel.

Pauline Rochefort: D'accord. Je n'ai pas encore pu le voir.

Néanmoins, j'aimerais revenir sur le fait qu'un processus est prévu dans la Loi sur le Parlement du Canada. J'aimerais simplement le lire. Voici ce qu'il dit:

Le gouverneur en conseil nomme un directeur parlementaire du budget par commission sous le grand sceau, après consultation des personnes ci-après et approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes:

a) le leader ou représentant du gouvernement au Sénat, le leader de l'opposition au Sénat et le leader ou facilitateur de chacun des autres partis ou groupes parlementaires reconnus au Sénat;

b) le chef de chacun des partis reconnus à la Chambre des communes.

Tous les partis participent à la mise en candidature. Ensuite, on parle de l'expérience et de l'expertise:

Le directeur parlementaire du budget doit avoir de l'expérience et de l'expertise confirmées en matière budgétaire provinciale ou fédérale.

Je pense que c'est ce à quoi Mme Gaudreau faisait allusion.

On mentionne ce qui suit:

Le directeur parlementaire du budget occupe son poste à titre inamovible pour un mandat de sept ans, sauf révocation motivée par le gouverneur en conseil sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes.

Il y est aussi question de renouvellement de mandat:

Le mandat du directeur parlementaire du budget est renouvelable pour des périodes maximales de sept ans chacune. Toutefois, il ne peut cumuler plus de quatorze ans d'ancienneté dans ce poste.

On précise ensuite ce qui suit:

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur parlementaire du budget ou de vacance de son poste, le gouverneur en conseil peut confier l'intérim à toute personne pour un mandat maximal de six mois et fixer la rémunération et les indemnités auxquelles cette personne aura droit.

On dit ensuite:

Le directeur parlementaire du budget reçoit la rémunération et les indemnités fixées par le gouverneur en conseil.

Monsieur le président, je me demandais simplement comment nous concilions le fait que nous avons la Loi sur le Parlement du Canada qui prévoit le processus pour cette nomination avec le fait que nous présentons une motion, une motion amendée qui plus est, qui n'est pas conforme à la Loi sur le Parlement du Canada en vigueur.

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi...

Le président: Je ne participe pas au débat. Nous débattons de l'amendement. J'ai rendu une décision, que le Comité a maintenue.

Nous sommes en train de débattre de l'amendement, et je vous demanderais de parler de l'amendement, sinon nous donnerons la parole à M. Bardeesy, qui est le suivant sur la liste.

Pauline Rochefort: Ce n'est que la preuve qu'il y avait...

Le président: C'est bien, mais vous ne débattiez pas avec moi, madame Rochefort. Vous n'êtes pas...

Iqra Khalid: Je suis désolée, mais j'ai un...

Le président: Excusez-moi, madame Khalid.

Iqra Khalid: ... point de clarification, monsieur le président.

Le président: Laissez-moi conclure ma discussion.

Iqra Khalid: Allez-y, je vous prie.

Le président: Nous débattons de l'amendement à la motion originale. Vous pouvez continuer à débattre de l'amendement et revenir au sujet de l'amendement, mais c'est le débat en cours. Si vous avez terminé votre intervention, nous pouvons passer à M. Bardeesy, mais nous ne nous livrons pas ici à une séance de questions-réponses entre nous deux.

Mme Khalid a contesté ma décision. Le Comité l'a maintenue, alors nous revenons à l'amendement.

Pauline Rochefort: Je demande simplement comment je peux débattre d'une motion amendée qui n'est pas conforme à la loi en vigueur.

Le président: Si vous avez terminé de débattre de l'amendement, nous allons passer à M. Bardeesy.

Madame Khalid, invoquez-vous le Règlement?

Iqra Khalid: Non, vous pouvez simplement m'ajouter à la liste, monsieur le président.

Le président: D'accord.

Je crois que nous allons maintenant céder la parole à M. Bardeesy.

Pauline Rochefort: Merci.

Karim Bardeesy: Merci, monsieur le président.

Le président: Je vais être très clair. Nous discutons de l'amendement. Nous n'allons plus lire la Loi sur le Parlement du Canada. Nous voulons nous en tenir à l'amendement dont nous sommes saisis.

J'ai vu beaucoup de mains sur le point d'être levées pour crier à la pertinence, tout à l'heure, et je vous ai vu faire preuve de patience, mais passons à l'amendement, s'il vous plaît.

Merci, monsieur.

[Français]

Karim Bardeesy: Merci, monsieur le président.

J'aime bien l'amendement de ma collègue Mme Gaudreau. Je pense que je comprends le sens de l'amendement présenté, mais, si je fais erreur et que je commence à discuter de la motion principale, veuillez m'en excuser.

À mon avis, l'amendement est intéressant. Il s'immisce beaucoup dans les processus des bureaux et des cabinets d'une manière que je n'ai pas encore vue comme député. Ça fait seulement six mois que je suis ici. Il y a des avis très précis concernant le processus auquel on fait référence dans la motion principale.

● (1255)

[Traduction]

Le président: Monsieur Bardeesy, je dois vous interrompre un instant. Il est évident que nous n'allons pas revenir à votre dernière intervention, alors je vais libérer nos témoins.

Je vous remercie, comme toujours, d'être venus nous voir. Nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. J'espère que nous vous reverrons pour discuter du Budget supplémentaire des dépenses (B), si nous pouvons le recevoir avant la pause de Noël.

Monsieur Bardeesy, je suis désolé. Nous revenons à vous, monsieur.

Karim Bardeesy: Merci, monsieur le président.

[Français]

Comme je l'ai dit, l'amendement confie des rôles très précis au Cabinet, au Bureau du Conseil privé et au Comité. Ça m'inquiète. C'est une précision non nécessaire. Ma collègue Mme Rochefort a lu les sections pertinentes de la Loi sur le Parlement du Canada. J'ai remarqué, entre autres choses, que cet amendement ne prévoit pas de rôle pour le Sénat, alors que nous avons un système bicaméral, où le rôle du Sénat est important. C'est dans la Loi, pourtant, l'amendement ne l'inclut pas. Il faudrait corriger cette erreur dans la motion originale pour ajouter un rôle pour le Sénat.

Deuxièmement, je suis nouveau au Comité, mais je sais que d'autres comités s'intéressent à la nomination à ce poste. Je ne sais pas si les autres comités ont leur propre avis ou s'ils veulent s'impliquer dans la nomination, dont les modalités sont spécifiées dans la motion. On demande aux députés et au Comité d'examiner les candidatures, mais, comme je l'ai dit, deux autres comités s'intéressent à cette nomination. En effet, M. Jacques et quelques-uns de ses collègues se sont présentés au Comité permanent de l'industrie et de la technologie, dont je suis membre. C'est un autre point que je veux noter.

Troisièmement, je note le fait que, par l'entremise de son amendement, Mme Gaudreau veut procéder à huis clos. Je sais que certains processus sont intentionnels concernant le choix de la candidature d'un haut fonctionnaire du Parlement. J'aimerais savoir si sa proposition dans cet amendement s'applique aux autres processus visant les autres hauts fonctionnaires du Parlement.

Je comprends l'amendement de Mme Gaudreau, mais je voulais souligner ces trois points dans le cadre du débat.

[Traduction]

Le président: Mme Gaudreau est la suivante, puis ce sera au tour de M. Gasparro.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'attendais de recevoir des questions. C'est fascinant.

Monsieur le président, nous ne sommes pas ici pour modifier la régie interne, pas du tout. Nous sommes ici pour éviter qu'il n'y ait pas de transparence et de partialité. Alors, cette proposition est une bonification.

Si vous lisez comme moi, les mots « à moins d'une décision contraire prise par consentement unanime de la Chambre des communes », ça veut dire que le processus ultime, c'est que nous aurons des recommandations et qu'ils en feront ce qu'ils voudront. Cependant, vous et moi aurons fait un processus légitime de dotation — vous en avez tous fait dans vos vies — pour dire à la Chambre des communes: « Voici la personne qui pourra faire la prestation de services dont vous avez besoin ». C'est là que la loi prend le relais. Au lieu d'expédier les choses ou de parler d'interim qui se termine en mars, je pense que, si nous votons tous unanimement, ça va démontrer, surtout à vous, au gouvernement, que nous ne voulons pas de privilèges, de cachettes et de manque de clarté.

Vous allez peut-être vouloir voter contre, mais c'est une occasion de dire qu'on bonifie un processus. On ne vient absolument pas changer les règles de la régie interne. Au contraire, ils pourront dire qu'ils n'acceptent pas notre recommandation de candidat. On ne change pas du tout non plus les sept ans et autres. Donc, ce n'est que positif.

J'ai cru aussi comprendre que, quand on fait un travail aussi impartial, il n'est pas avec nous, mais il est tellement important de savoir qu'on n'a pas été choisi à la volée, mais dans un processus légitime de dotation. Voilà pourquoi je pense que c'est vraiment important de l'adopter aujourd'hui.

• (1300)

[Traduction]

Le président: Merci.

J'ai sur ma liste M. Gasparro, puis Mme Khalid.

Vince Gasparro: Pour revenir à certains commentaires formulés, ils étaient pertinents, ce que nous attendons toujours de vous, bien sûr. La consultation est déjà prévue dans la Loi.

Puis-je m'y référer un instant?

Tamara Jansen: Non, nous n'allons plus lire.

Vince Gasparro: Ne vous inquiétez pas; je ne vais pas le relire. De toute évidence, vous ne l'avez pas lu la première fois, alors pourquoi le relire?

Le président: Je suis désolé, mais permettez-moi de vous interrompre.

M. Gasparro a la parole. Nous ne voulons pas de commentaires de l'autre côté, mais les commentaires que d'autres ont faits en retour n'ont pas été appréciés non plus. Tenons-nous-en à nos arguments.

Vince Gasparro: La Loi sur le Parlement du Canada prévoit déjà des consultations. Elle en parle; c'est très clair. Je ne la lirai pas de nouveau, mais il est question du leader de l'opposition et du Sénat. C'est déjà prévu dans la Loi, qui a préséance sur nous. C'est le premier point.

J'en ai déjà parlé ici. Quel précédent cela crée-t-il non seulement pour notre gouvernement, mais aussi pour les gouvernements futurs? Allons-nous ouvrir une boîte de Pandore où, peut-être, les gouvernements futurs devront traiter avec toutes sortes d'autres comités qui disent qu'ils doivent donner leur avis sur certaines nominations ou même sur cette nomination?

Si nous essayons de simplifier le fonctionnement du gouvernement, je pense que nous pouvons tous convenir que nous essayons d'agir plus rapidement dans cette enceinte. Je ne suis ici que depuis six mois, comme mes collègues. J'observe le fonctionnement du processus ici et je constate sa lenteur, et je suis sûr que certains d'entre vous se sont arraché les cheveux, comme je l'ai fait, à votre arrivée. Nous essayons tous d'accélérer les choses, et cette motion fait exactement le contraire.

Je vous encouragerais à apporter un léger changement pour que nous puissions examiner l'impact que nous aurions, et le précédent que nous créons, en envisageant cette motion.

Le président: Excellent. Nous allons passer à Mme Khalid, puis à Mme Block.

Je vais demander à tout le monde de bien vouloir s'en tenir à l'amendement. Essayez de ne pas interrompre. Une bonne partie de ce dont nous semblons discuter concerne la motion originale.

• (1305)

Iqra Khalid: Merci, monsieur le président.

Avant de commencer mon intervention, j'aimerais savoir à quelle heure nous devons quitter la salle?

Le président: À 14 heures.

Iqra Khalid: C'est merveilleux.

Des voix: Ha, ha!

Iqra Khalid: J'ai un avion à prendre. J'aimerais être à la maison avec ma famille, mais je suis très heureuse de parler de cet amendement vraiment important.

Monsieur le président, pour préciser, je sais que vous avez dit que l'amendement et la motion principale sont deux choses distinctes, mais je pense qu'au bout du compte, ils traitent du même sujet, à savoir la création d'une procédure. Comme l'a fait valoir Mme Gaudreau, cette procédure vise peut-être à accroître la transparence à la Chambre.

J'aimerais tout d'abord faire écho à quelques commentaires formulés par mes collègues. J'ai essayé d'obtenir des précisions de votre part et du Bureau, mais malheureusement, on a jugé que cela faisait partie du débat.

Je veux savoir, et j'approfondirai la question dans mes temps libres, comment l'article 79.1 de la Loi s'applique à cette motion. Si nous envisageons précisément de créer une procédure pour la sélection d'un fonctionnaire public, nous voulons analyser la motion afin d'en déterminer non seulement les répercussions à long terme, mais aussi son impact sur les autres comités permanents.

Je vais vous donner un exemple. Je sais que la nomination d'un juge à la Cour suprême comporte un volet parlementaire où les parlementaires membres des comités de la justice du Parlement et du Sénat ont la possibilité d'interroger le candidat désigné par le gouverneur en conseil. Tout un processus a été établi.

Comme nous parlons de confier un processus à un sous-comité, comme l'amendement le précise, il faudrait essentiellement obtenir le consentement unanime pour qu'un nom soit proposé. Que se passe-t-il alors? Je médite et j'envisage les répercussions de cet amendement et de la motion. Qu'arrive-t-il si le gouvernement dit: « Merci beaucoup, mais non, nous ne donnons pas suite à votre recommandation »? Que se passe-t-il alors? La motion n'aborde pas du tout cette question. De plus, je ne sais pas si nous avons le pouvoir d'apporter ce genre de modifications.

Je suis tout à fait d'accord avec le rôle du Comité qui consiste à assurer la surveillance, la transparence et la responsabilité du directeur parlementaire du budget envers le Parlement et non pas envers le gouvernement, comme M. Jacques l'a souligné très clairement aujourd'hui. J'aimerais analyser un peu le recoupement entre ce que dit la Loi sur le Parlement du Canada au sujet de la nomination d'un directeur parlementaire du budget et ce que nous proposons dans l'amendement et dans la motion principale dont nous sommes saisis. S'agira-t-il d'un élément complémentaire ou d'un remplacement? Comment la Loi interagit-elle avec cela? Je ne sais pas si certains d'entre nous veulent répondre à certaines de ces questions juridiques, mais je crois que la motion et l'amendement sont un peu précipités, parce que nous n'envisageons pas toutes les conséquences de la motion.

Je suis très heureuse que Mme Gaudreau ait ajouté que le sous-comité du Comité serait l'organe chargé de mener des entrevues avec les candidats, puis il se réunirait à huis clos pour examiner les candidatures, la liste des candidats présélectionnés étant fournie dans un délai de deux semaines par le Cabinet du premier ministre dans le cadre du processus de consultation.

Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments en jeu ici. Qui propose ces noms? Les candidatures sont-elles ouvertes, ou des membres vont-ils dire: « Voici les personnes que nous voulons interviewer »? Y a-t-il un processus de candidature ou de recommandation dans le cadre duquel, par exemple, les chefs de l'opposition proposent des noms ou les whips de notre parti proposent des noms? Je pense qu'il y a beaucoup de flou et de détails inutiles, dans la mesure où cela ne correspond pas tout à fait à la Loi ni à l'intention de la Loi selon l'article 79.1.

• (1310)

Au lieu de nous lancer dans ce débat et de prendre une décision aujourd'hui, j'aimerais que nous prenions le temps d'analyser toutes les répercussions, non seulement pour la procédure parlementaire, mais aussi pour les résultats et les précédents que nous établirions pour d'autres comités et pour les autres processus envisagés dans la Loi et dans d'autres lois et règlements au Parlement. C'est un pari risqué, mais je vais essayer.

C'est mon anniversaire, mais...

Tamara Jansen: J'invoque le Règlement. Je me demande simplement si nous parlons de l'amendement.

Iqra Khalid: Oui, nous parlons de...

Le président: Je suis désolé...

Iqra Khalid: Je suis désolée. Je vous en prie, monsieur le président.

Le président: Je vais rendre ma décision sur le rappel au Règlement.

Vous n'avez pas du tout fait référence à l'amendement. Je pense que nous devrions d'abord disposer de l'amendement avant de passer à la motion initiale. Je vous demande de vous en tenir précisément à l'amendement. Je sais que nous accordons toujours une grande latitude pour discuter de choses, mais vous n'avez pas abordé les questions soulevées par l'amendement comme tel. Je vous demande de revenir à ce sujet.

Iqra Khalid: Bien sûr.

Le président: Je vais vous permettre de poursuivre votre réflexion. Nous vous avons coupé la parole. C'est votre anniversaire, alors allez-y.

Iqra Khalid: Savez-vous quoi? Je vais peut-être conclure mon autre réflexion avant d'en arriver à celle-ci.

C'est exactement ce que j'essayais de dire, monsieur le président. L'amendement et la motion principale visent tous deux à...

Le président: Désolé, je vais devoir vous interrompre. Nous débattions de l'amendement.

Iqra Khalid: Permettez-moi alors de passer en revue mot par mot ce que l'amendement propose de modifier dans la motion principale. Je pense que dans ce que le greffier a envoyé, les éléments surlignés en bleu sont ceux qui devraient être modifiés. Est-ce exact? Très bien.

L'amendement propose que le sous-comité du Comité des opérations gouvernementales, le puissant OGGO, se réunisse à huis clos pour examiner les candidatures, au besoin, et qu'il impose une date limite au Cabinet du premier ministre. Ce que j'essaie de dire, si je peux me permettre de parler uniquement de ces amendements, c'est que je ne peux pas parler de ces amendements sans examiner ce qu'ils cherchent exactement à faire à la motion principale. En fin de

compte, ils essaient de créer un processus par lequel un DPB est sélectionné...

Tamara Jansen: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Nous essayons de travailler sur l'amendement. Ensuite, nous pourrions revenir en arrière et elle pourra faire valoir ses arguments lorsque nous reviendrons à la motion principale. Est-ce exact?

Le président: Je vais vous laisser poursuivre, mais s'il vous plaît, tenons-nous-en à...

Iqra Khalid: Monsieur le président, c'est exactement ce que j'essaie de dire.

Le président: Permettez-moi de terminer. Nous accordons toujours une grande latitude, mais s'il vous plaît, passons à l'amendement, pas nécessairement la façon dont l'amendement et la motion s'imbriquent, mais l'amendement.

Allez-y, je vous prie.

Iqra Khalid: Monsieur le président, je ne crois pas que ces amendements reflètent pleinement ou atteignent l'objectif que Mme Gaudreau cherche à atteindre en créant les règles plus précises qui sont proposées ici aujourd'hui, donc je ne pense pas que cela soit exact. Ces amendements ne produisent pas les résultats que le Comité espère et qu'ils devaient produire.

Je répète que j'aimerais avoir un peu plus de temps pour analyser ces amendements, leur incidence sur la motion principale et l'interaction de tout cela avec la Loi sur le Parlement du Canada.

Je reviens maintenant à l'autre point que j'allais soulever. Je sais que je suis toujours un peu masochiste. J'adore le Comité, mais c'est mon anniversaire, et j'espère que, si je propose une motion d'ajournement, nous pourrions lever la séance et reprendre le débat sur cette motion munis d'un peu plus d'information.

Monsieur le président, je propose de lever la séance.

• (1315)

Le président: Nous allons demander au greffier de procéder au vote.

(La motion est rejetée par 5 voix contre 4. [Voir le Procès-verbal])

Le président: J'ai les noms de Mme Block, puis de M. Gourde.

Allez-y, madame Block.

Kelly Block: Merci beaucoup, monsieur le président.

En ce qui concerne le sous-amendement proposé par Mme Gaudreau, étant l'auteure de cette motion, je le considère comme un amendement favorable. Je comprends pourquoi elle veut que le sous-comité entreprenne le processus de consultation, qui fait partie du processus décrit dans la Loi sur le Parlement du Canada.

Nous demandons simplement de participer à ce processus, en reconnaissant qu'il serait peut-être plus simple et important de faire ce travail à huis clos avec un groupe restreint représentant tous les partis au sein du Comité.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant entendre M. Gourde, puis Mme Gaudreau.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

C'est avec plaisir que je me joins aujourd'hui au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Le sous-amendement mérite toute notre attention, parce qu'il permettrait à l'ensemble des partis de contribuer à la nomination à venir du directeur parlementaire du budget. Si ça ne dépendait que de moi, nous ne nous retrouverions pas dans l'imbroglio actuel, car le directeur parlementaire par intérim est excellent. Il fait un bon travail et il mériterait d'occuper ce poste. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement ne l'a pas simplement nommé, car il est déjà dans le bureau et en connaît tous les rouages. Je crois que ses jours sont comptés, ce qui est malheureux, car nous allons perdre énormément de compétence.

Cela dit, nous devrions permettre à ce comité d'avoir une liste restreinte. Nous n'allons pas donner de noms, mais Mme Gaudreau pourrait nous dire si nous avons une liste de six candidats. Ainsi, les membres du Comité pourraient se pencher sur les curriculum vitae des candidats, analyser leurs compétences, puis les recevoir en entrevue. Ça se fait ailleurs, et, contrairement à ce que j'ai entendu dans ce comité, ce ne serait pas un précédent. Pour certaines nominations, des parlementaires aident à au moins réduire le nombre de candidatures, par exemple de six à trois. Dans le meilleur des cas, ils en arriveraient à un seul candidat, mais il est au moins possible de réduire le nombre de six à trois, ce qui permettrait d'éliminer des candidats de calibre plus faible.

Il est symbolique de permettre à tous les partis de choisir un directeur parlementaire impartial, car c'est un poste impartial et le directeur se doit vraiment de l'être. Lorsque c'est le gouvernement qui le nomme, ce n'est pas garanti car, malheureusement, les nominations ne sont pas toujours impartiales. C'est moins risqué dans certains domaines, mais le directeur parlementaire du budget doit être impartial et compétent, c'est inconditionnel. Il analyse le futur de notre pays par l'entremise des budgets, alors il doit donner une opinion en étant hors de la bulle parlementaire. En effet, il faut admettre que nous sommes très partisans, mais lorsque le directeur parlementaire du budget émet un avertissement, il est nécessaire d'y accorder notre attention et de ne pas prendre ça à la légère. Ainsi, si la nomination est partisane, pendant toute la durée de son mandat, le directeur parlementaire risque de fermer les yeux et de ne pas mettre en évidence les problèmes d'un futur budget. Les Canadiens n'auraient pas de transparence, alors que c'est important.

Si mes collègues désirent renommer le directeur par intérim, nous serions d'accord, car il fait du bon travail. Il a prouvé hors de tout doute son impartialité, et a vraiment prouvé qu'il méritait ce poste. Ce poste lui est presque dû parce qu'il était déjà dans le bureau, il était sans doute deuxième sur la liste, et il a fait tout le travail pour mériter le poste. Le gouvernement sait pourquoi il l'a écarté, mais pas nous, bien que nous aurions aimé le savoir. Si le gouvernement choisit de changer de directeur, nous participerons à la nomination du prochain directeur. Je dirais même que l'actuel directeur, bien qu'il soit écarté pour le moment, devrait être candidat dans la future liste, parce qu'il mérite le poste. J'espère que le gouvernement aura bien compris mon message.

Beaucoup des choses que nous faisons présentement pourraient être évitées mais, si nous devons trouver un directeur parlementaire du budget impartial, nous devons bien le faire, car il est nécessaire d'en trouver un vraiment très impartial. Nous ne le faisons pas pour nous, nous le faisons pour nos enfants et petits-enfants. J'en ai sept, bientôt huit, et j'aimerais qu'ils puissent comprendre ce qui se

passé. Ça ne prend pas beaucoup d'années d'aveuglement pour laisser passer de mauvais budgets. Même sur le plan international, des agences de notation commencent à s'intéresser au Canada et à se poser des questions. D'ailleurs, moi aussi, je me pose des questions, car nous ne voyons pas le retour à l'équilibre budgétaire. Présentement, des lumières rouges sont allumées.

• (1320)

Nous ne pouvons pas fermer les yeux et dire que tout va très bien, Madame la Marquise. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que ça fonctionne en finances. Aucun Canadien n'est capable de faire fonctionner son budget personnel de la façon dont le gouvernement fait fonctionner son budget. Certains vont dire que ce n'est pas la même chose, mais il y a toujours quelqu'un qui paie au bout du compte, à savoir le contribuable, et il va payer très cher.

Au mois d'avril, mon futur petit-enfant naîtra avec une dette de 35 000 \$ au nom du gouvernement fédéral. Dès son premier souffle, il aura une dette de 35 000 \$, alors s'il pleure, il aura au moins une bonne raison de le faire.

Je ne sais pas si ça intéresse mes collègues libéraux, mais, de mon côté, ça m'intéresse, alors assurez-vous d'avoir un bon processus de nomination et un bon directeur parlementaire du budget qui est impartial.

[Traduction]

Le président: Merci.

Nous allons passer à Mme Gaudreau, puis ce sera la fin de notre liste d'intervenants.

Allez-y, madame Gaudreau.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'aimerais simplement ajouter quelque chose avant de passer au vote, parce que certains n'étaient peut-être pas présents.

Nul autre que M. Jason Jacques a mentionné de sa propre voix qu'il souhaitait qu'il y ait un processus impartial. Il veut être mis au ballottage et, s'il continue, il continue, mais il sera choisi parmi d'autres. Je voulais juste dire ça, parce que ça ne sort pas d'une boîte de Cracker Jack.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Je souligne qu'il est très semblable au système que les libéraux, les néo-démocrates et les conservateurs utilisent en Ontario.

Nous allons donc mettre la question aux voix, car il n'y a plus personne sur la liste des intervenants. Le vote porte sur l'amendement.

Il y a égalité des voix. Je vais voter pour l'amendement.

(L'amendement est adopté par 5 voix contre 4.)

Le président: Nous revenons à la motion initiale. Je vais ouvrir la liste des intervenants.

Allez-y, madame Block.

• (1325)

Kelly Block: Merci, monsieur le président.

Je tiens à souligner deux ou trois points concernant la motion, dont certains répondront peut-être à certaines préoccupations qui ont été soulevées.

Si vous lisez la motion, nous recommandons « que le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé soumettent au Comité une liste restreinte de candidats ». C'est de là que viendrait la liste, du Cabinet du premier ministre et du Bureau du Conseil privé. Nous demandons de participer à un processus de consultation qui est déjà prévu dans la Loi sur le Parlement du Canada. Ce sont deux choses qui, à mon avis, doivent être mises de l'avant. Nous voulons simplement participer au processus de consultation.

Comme le président l'a souligné, il s'agit d'un processus qui vise à obtenir le consensus de tous les partis et qui est conforme aux pratiques exemplaires, étant donné que la province de l'Ontario l'a adopté. Je dirais simplement ceci. Ce que nous avons demandé, c'est que les délibérations et le choix qui pourrait en découler — qui doit faire l'unanimité — fassent l'objet d'un rapport à la Chambre.

Merci.

Le président: Excellent.

Pauline Rochefort: J'invoque le Règlement.

Le président: Bien sûr.

Pauline Rochefort: Je veux simplement signaler que nous n'avions pas terminé de poser des questions à nos invités lorsque cette motion a été présentée. Le programme n'a pas respecté. Une motion a été présentée. J'aimerais simplement soulever la question auprès du président et du vice-président pour en discuter davantage, car j'y vois une...

Le président: Ce n'est pas un rappel au Règlement, mais merci beaucoup.

Si personne d'autre ne figure sur la liste des intervenants, monsieur le greffier, nous allons passer au vote.

Le greffier: Il y a égalité à 4 voix contre 4.

Le président: Je vote oui. Par conséquent, la motion est adoptée.

(La motion modifiée est adoptée par 5 voix contre 4. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Sur ce, à moins qu'il n'y ait autre chose, nous souhaitons un joyeux anniversaire à Mme Khalid et espérons qu'elle arrivera à temps à l'aéroport pour rejoindre sa famille et célébrer.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>